
Assemblée des États Parties

Distr.: générale
26 mai 2008

Français
Original: Anglais

Septième session

La Haye

12-22 novembre 2008

**Rapport sur l'exécution des programmes de
la Cour pénale internationale pour l'année 2007***

* Document précédemment publié sous la cote ICC-ASP/7/CBF.1/7.

Table des matières

I.	Introduction générale	4
II.	Principales réalisations des différents organes de la Cour	4
III.	Principales réalisations du Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	9
IV.	Exécution du budget en 2007	9
A.	Grand programme I - Branche judiciaire	13
	1. Programme 1100: Présidence.....	13
	2. Programme 1200: Chambres.....	14
B.	Grand programme II: Cabinet du Procureur.....	15
	1. Programme 2100: Procureur	15
	a) Sous-programme 2110: Cabinet du Procureur.....	15
	b) Sous-programme 2120: Section des services	16
	c) Sous-programme 2130: Section des avis juridiques	18
	2. Programme 2200: Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération.....	18
	a) Sous-programme 2210: Bureau du Directeur	18
	b) Sous-programme 2220: Section de l'analyse des situations	19
	c) Sous-programme 2230: Section de la coopération internationale	19
	3. Programme 2300: Division des enquêtes	21
	a) Sous-programme 2310: Bureau du Procureur adjoint chargé des enquêtes.....	21
	b) Sous-programme 2320: Section de la planification et des opérations	21
	c) Sous-programme 2330: Équipes d'enquêteurs	22
	4. Programme 2400: Division des poursuites.....	23
	a) Sous-programme 2410: Bureau du Procureur adjoint chargé des poursuites	23
	b) Sous-programme 2420: Section des poursuites.....	24
	c) Sous-programme 2430: Section des appels	24
C.	Grand programme III - Greffe	25
	1. Programme 3100: Cabinet du Greffier.....	25
	a) Sous-programme 3110: Cabinet du Greffier.....	25
	b) Sous-programme 3120: Bureau de l'audit interne	26
	c) Sous-programme 3130: Section des avis juridiques	27
	d) Sous-programme 3140: Section de la sécurité.....	28
	e) Sous-programme 3150: Bureau du Contrôleur	30
	2. Programme 3200: Direction des services administratifs communs	31
	a) Sous-programme 3210: Cabinet du Directeur	31
	b) Sous-programme 3220: Section des ressources humaines	31
	c) Sous-programme 3240: Section du budget et des finances	32

d) Sous-programme 3250: Section des services généraux	33
e) Sous-programme 3260: Section des technologies de l'information et des communications	33
f) Sous-programme 3270: Section des achats	34
g) Sous-programme 3280: Section des opérations extérieures	35
3. Programme 3300: Division des services de la Cour	35
a) Sous-programme 3310: Bureau du chef de la Division	35
b) Sous-programme 3320: Section de l'administration judiciaire	36
c) Sous-programme 3330: Section de la détention	37
d) Sous-programme 3340: Section d'interprétation et de traduction de la Cour	38
e) Sous-programme 3350: Unité d'aide aux victimes et aux témoins	39
4. Programme 3400: Section de l'information et de la documentation	41
a) Sous-programme 3410: Bureau du chef de la Section	41
b) Sous-programme 3420: Bibliothèque et centre de documentation	41
c) Sous-programme 3430: Unité de l'information	42
5. Programme 3500: Division de l'aide aux victimes et des conseils	42
a) Sous-programme 3510: Bureau du chef de la Division	42
b) Sous-programme 3520: Section d'appui à la défense	43
c) Sous-programme 3530: Section de la participation et de l'indemnisation des victimes	44
d) Sous-programme 3540: Bureau du Conseil public pour la défense	46
e) Sous-programme 3550: Bureau du Conseil public pour les victimes	48
6. Programme 3600: Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes	49
D. Grand Programme IV: Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	50
E. Grand Programme V: Investissement dans les locaux de la Cour	52
1. Programme 5100: Locaux provisoires	52
2. Programme 5200: Locaux permanents	52
Liste des sigles utilisés dans le présent document	53

I. Introduction générale

1. Le présent rapport énumère les principales réalisations de chacun des organes de la Cour ainsi que du Secrétariat de l'Assemblée des États Parties pour l'année 2007. Le rapport comprend une ventilation des dépenses¹ par Grand programme et par Programme ainsi qu'un tableau qui indique en détail quels sont les effectifs existants en comparaison des effectifs approuvés, comme l'a demandé le Comité du budget et des finances² (CBF). Il comprend en outre en annexe un examen détaillé des résultats obtenus au titre des différents programmes, par chapitre du budget-programme annuel, en renvoyant aux objectifs, aux réalisations escomptées, aux indicateurs de résultats et aux indicateurs de performances.

II. Principales réalisations des différents organes de la Cour

Situation en République démocratique du Congo

Activités d'analyse, d'enquêtes et de poursuites

- Le procès de Thomas Lubanga Dyilo a continué d'être préparé.
- Les preuves à charge et les preuves potentiellement à décharge ont été communiquées à la défense.
- Il a été soumis 66 documents représentant au total 960 pages à la Chambre préliminaire et à la Chambre d'appel.
- L'enquête menée sur les crimes qu'auraient commis les FNI et les FRPI pendant l'attaque dirigée contre le village de Bogoro a été achevée.
- Il a été demandé que soient établis des mandats d'arrestation de Germain Katanga, Commandant des FRPI, et de Mathieu Ngudjolo Chui, Commandant des FNI en juillet 2007.
- Il a été présenté 91 documents représentant au total 7 070 pages à la Chambre préliminaire.
- Les informations ont continué d'être analysées, notamment en ce qui concerne les Kivus, en vue de sélectionner la troisième affaire. Les allégations de crimes analysés concernent notamment des transferts forcés de population, des assassinats et des violences sexuelles massives.
- La situation des témoins a été continuellement suivie à Ituri, et il a été adopté en cas de besoin des mesures provisoires d'urgence pour garantir leur protection et éviter, conformément au Plan stratégique de la Cour, qu'ils ne soient soumis à un quelconque risque qui aurait pu être prévu.

Procédures judiciaires

Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo

- La Première Chambre préliminaire a confirmé les accusations de crimes de guerre contre M. Thomas Lubanga Dyilo le 29 janvier 2007.
- La Présidence a publié le 6 mars 2007 une décision constituant la Première Chambre préliminaire et lui renvoyant l'affaire *Lubanga*.
- Le 18 juillet, la Première Chambre préliminaire a établi une liste de questions à régler en priorité, comme la date d'ouverture du procès, la procédure à suivre en matière de participation des victimes et les langues à utiliser lors de la procédure. Des audiences ont eu lieu les 1^{er} et 2 octobre, 29 et 30 octobre et 20 novembre.
- La Chambre d'appel a rejeté le 13 juin 2007 un appel de la défense contre la décision concernant la confirmation des chefs d'accusation.

¹ Les dépenses de 2007 sont fondées sur des chiffres préliminaires non vérifiés qui sont sujets à modification.

² ICC-ASP/5/32, Partie II.D.6 a), paragraphe 23.

- La Chambre préliminaire a également commencé d'étudier la possibilité de tenir le procès ailleurs qu'au siège de la Cour.

Le Procureur c. Germain Katanga

- Le 2 juillet 2007, la Première Chambre préliminaire a émis un mandat d'arrestation confidentiel de M. Germain Katanga.

Arrestations et redditions

- Le caractère confidentiel du mandat d'arrestation de M. Katanga a été levé le 18 octobre 2007. Sa comparution initiale devant la Cour a eu lieu le 22 octobre.

Soutien

- M. Germain Katanga a été remis à la CPI le 17 octobre 2007 et il a ensuite été transféré au Centre de détention de la CPI, où il est arrivé le 18 octobre 2007. Sa comparution initiale devant la Première Chambre préliminaire a eu lieu le 22 octobre 2007.
- Le Bureau extérieur de Kinshasa a dû être évacué pendant quatre jours pour des raisons de sécurité.

Situation au Darfour

Activités d'analyse, d'enquêtes et de poursuites

- Il a été réalisé du 27 janvier au 7 février 2007 une mission visant à rassembler un complément d'informations sur les procédures nationales au Soudan.
- L'enquête ouverte sur les crimes massifs dirigés contre la population civile qui auraient été commis au Darfour entre 2003 et 2004 par Ahmad Harun et Ali Kushayb a été achevée.
- Il a été réalisé plus d'une centaine de missions dans près de 20 pays.
- Il a été demandé que des mandats d'arrestation soient émis contre Ahmad Harun et Ali Kushayb en février 2007.
- Il a été versé aux dossiers de l'affaire 96 documents représentant au total 2 362 pages.
- En juin et décembre 2007, il a été fait rapport à deux reprises au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies sur l'avancement de l'enquête, conformément à la résolution 1593 du Conseil.
- Des consultations ont été menées avec l'Union africaine, la Ligue des États arabes, l'Union européenne et des coalitions d'ONG afin d'appuyer les efforts déployés pour arrêter les inculpés.
- Il a été analysé d'autres crimes et ouvert deux nouvelles enquêtes: la première sur les crimes qui auraient été commis contre la population civile, en particulier les personnes déplacées, avec la connivence de hautes personnalités soudanaises, et la seconde au sujet des attaques dirigées par les rebelles contre les membres des forces de maintien de la paix.

Procédures judiciaires

- Après avoir déterminé que l'affaire de M. Ahmad Muhammad Harun ("Ahmad Harun") et M. Ali Muhammad Ali Abd-al-Rahman ("Ali Kushayb") relève de la compétence de la Cour et est recevable, le Première Chambre préliminaire a, le 27 avril 2007, émis des mandats d'arrestation des intéressés.
- Le 4 juin 2007, la Cour a adressé des demandes d'arrestation et de transfèrement de M. Harun et de M. Kushayb au Soudan, à tous les États Parties au Statut de Rome, à tous les États membres du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas Parties du Statut de Rome ainsi qu'à l'Égypte, à l'Érythrée, à l'Éthiopie et à la Jamahiriya arabe libyenne.

Arrestations et redditions

- Les mandats d'arrestation n'ont pas encore été exécutés.

Soutien

- Le Greffe a, en juin 2007, adressé deux demandes d'arrestation et de transfèrement de M. Kushayb et de M. Harun à tous les États Parties ainsi qu'aux États membres du Conseil de sécurité qui ne sont pas Parties au Statut de Rome, à la République arabe d'Égypte, à l'Érythrée, à la République démocratique fédérale d'Éthiopie, à la Jamahiriya arabe libyenne et à la République du Soudan.
- Une opération de soutien aux victimes et aux témoins a été menée à bien avec un appui spécial des forces françaises à Abéché.
- Les missions au Bureau extérieur de N'Djamena ont dû être annulées en novembre et décembre 2007 pour des raisons de sécurité.

Situation en Ouganda

Activités d'analyse, d'enquêtes et de poursuites

- Les enquêtes ouvertes sur les crimes qu'auraient commis cinq dirigeants de la Lord's Resistance Army ont été achevées.
- Il a été entrepris une investigation sur les crimes commis après l'émission des mandats d'arrestation de Joseph Kony et consorts en juillet 2005.
- L'on a suivi les réseaux de ravitaillement et d'assistance directe ou indirecte qui pourraient aider les inculpés à fuir.
- Les contacts pris avec les témoins se sont poursuivis.
- Des informations ont été demandées au Gouvernement ougandais au sujet des crimes qu'aurait commis l'UPDF.

Procédures judiciaires

- Le 11 juillet 2007, après confirmation par le Gouvernement ougandais du décès de Raska Lukwiya, la Deuxième Chambre préliminaire a mis fin à la procédure entamée contre l'intéressé, ce qui a rendu le mandat d'arrestation sans objet. La Deuxième Chambre préliminaire a continué de suivre la situation en ce qui concerne l'exécution des autres mandats d'arrestation.
- La Chambre a également examiné les questions liées à la participation des victimes, y compris les modalités selon lesquelles les victimes devront dûment prouver leur identité, ainsi que le rétablissement des informations expurgées des documents afin de protéger la sécurité des victimes ou des témoins.

Arrestations et redditions

- Les mandats d'arrestation n'ont pas encore été exécutés.

Soutien

- Le 26 juin 2007, le Greffe a soumis à la Chambre le certificat de décès et la déclaration de décès de Raska Lukwiya reçus des autorités ougandaises.
- En octobre 2007, conformément aux instructions de la Chambre, le Greffe a transmis à l'Ouganda, à la République démocratique du Congo et au Soudan la "Décision mettant fin à la procédure contre Raska Lukwiya" rendue par la Chambre.

Situation en République centrafricaine

Activités d'analyse, d'enquêtes et de poursuites

- Il a été ouvert en mai 2007 une enquête sur les crimes commis au plus fort de la période de violence qui a marqué 2002 et 2003 et qui a été caractérisée par un nombre particulièrement élevé d'allégations de viols et d'autres types de violences sexuelles.

- La coopération nécessaire des gouvernements et des organisations internationales a été obtenue.
- Il a été mené plusieurs missions d'enquête.
- L'on a continué à suivre d'autres actes de violence commis plus récemment dans la partie septentrionale du pays et les procédures entamées à ce sujet au plan national.
- Il a été organisé une réunion avec les représentants des victimes au siège de la Cour.

Soutien

- Un nouveau Bureau extérieur opérationnel a été établi à Bangui.

Autres situations

Activités d'analyse, d'enquêtes et de poursuites

- En octobre 2007, il a été organisé une mission en Colombie, dirigée par le Procureur, afin de s'entretenir avec les victimes, les juges, les procureurs et les représentants des milieux politiques.
- Il a été analysé 443 communications reçues en vertu de l'article 15 du Statut de Rome.
- L'on a analysé en détail les situations prévalant dans divers pays de trois continents et l'on s'est employé activement à examiner les informations disponibles concernant divers crimes relevant de la compétence de la Cour.

Autres activités

Accords et coopération

- Le 1^{er} mars 2007, le Président, le Procureur et le Greffier ont tenu à Addis Abeba une réunion d'information du Comité des représentants permanents de l'Union africaine.
- La Cour a soumis son troisième rapport annuel à l'Organisation des Nations Unies, lequel a été présenté à l'Assemblée générale par le Président de la Cour le 1^{er} novembre 2007.
- Le 7 juin 2007, le Président et le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, M. Maxime Verhagen, ont signé l'Accord de siège entre la Cour pénale internationale et le Royaume des Pays-Bas.
- La Cour et le Royaume-Uni ont conclu en novembre 2007 un accord relatif à l'exécution des peines.

Plan stratégique

- La Cour a, sous la direction du Conseil de coordination, poursuivi la mise en œuvre de son Plan stratégique, en s'attachant en particulier à établir et à définir des processus méthodiques de prise de décisions entre les organes et au niveau des divers organes de la Cour, à mettre en œuvre les activités de sensibilisation prévues par le Plan stratégique, et à élaborer au niveau de l'ensemble de la Cour une stratégie concernant les questions liées aux victimes, et l'on a beaucoup avancé sur la voie de la réalisation des objectifs fixés en matière de ressources humaines.
- La Cour s'est fondée sur le Plan stratégique pour élaborer le projet de budget-programme pour 2008.
- La Cour a entretenu un dialogue continu avec le Bureau de l'Assemblée par l'entremise de son Groupe de travail de La Haye.

Section de la détention

- Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a, du 18 au 20 juillet, visité le Centre de détention de la Cour pénale internationale.

- Le 18 octobre 2007, M. Katanga (République démocratique du Congo) est arrivé au Centre de détention de la CPI (affaire ICC-01/04-01/07).
- Le Règlement interne applicable aux détenus et la politique concernant l'utilisation des services informatiques et des services d'imprimerie pour la préparation des affaires au Centre de détention de la CPI ont été finalisés.

Services linguistiques

- Les deuxième et troisième bulletins de terminologie ont été publiés en sept langues (titres fonctionnels, organigramme, noms officiels des pays et territoires, etc.).
- Il a été organisé en novembre 2007 une réunion d'experts afin de mener des consultations concernant la traduction du Statut de Rome en swahili.
- Il a été fourni les premiers services d'interprétation et de traduction en lingala.

Administration de la Cour

- Il a été enregistré au total 943 documents (24 971 pages) en version originale ou en traduction. Il a été produit, enregistré et archivé 2 690 pages de transcriptions en anglais et en français. Il y a eu 28 audiences représentant 55 sessions d'une durée totale de 55h33 minutes.

Victimes

- En 2007, l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins a été appelée à prendre des mesures pour protéger six fois plus de personnes qu'en 2006 et le nombre de personnes admises à bénéficier du programme de protection de la CPI a presque quadruplé.
- L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins a maintenu une solide présence opérationnelle sur le terrain et a participé aux opérations sur le terrain menées en 2007 dans le cadre de toutes les situations. L'Unité a maintenu en place les mesures locales de protection et d'intervention en Ouganda et en République démocratique du Congo et a mis en place des mesures semblables dans le contexte de la situation au Darfour. Vers la fin de 2007, l'Unité a commencé à prendre de telles mesures en République centrafricaine aussi.

Locaux permanents

- En 2007, l'on a beaucoup progressé dans les études concernant les locaux permanents. Ainsi, les spécifications fonctionnelles des locaux ont été définies, il a été organisé différentes réunions avec des experts internationaux, le Directeur du projet concernant les locaux permanents de la Cour a été recruté et il a été préparé la résolution concernant les locaux permanents qui a été soumise à l'Assemblée (http://www.icc-cpi.int/library/asp/ICC-ASP-6-20_Vol.I_Part.III_English.pdf), comprenant notamment des dispositions concernant la structure de gouvernance du projet, les spécifications fonctionnelles et les estimations des coûts du projet.

Sensibilisation

- Les activités de sensibilisation de la Cour ont beaucoup avancé en 2007, en particulier en Ouganda et en République démocratique du Congo ainsi qu'en ce qui concerne la situation au Darfour, il a été mis au point un système d'évaluation de

l'impact de ses activités et les structures institutionnelles ont été renforcées par la création de l'Unité des activités de formation et de sensibilisation³.

Défense

- Il a été organisé en mars 2007 un Séminaire des conseils auquel ont participé plus de 100 avocats du monde entier ainsi qu'une douzaine d'associations d'avocats. Les participants ont discuté, entre autres, du Plan stratégique de la Cour ainsi que des modifications qu'il était proposé d'apporter au système d'aide judiciaire, et la Cour a ainsi pu s'enquérir des vues de la profession sur ce dernier point avant de soumettre une proposition finale au CBF.

III. Principales réalisations du Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

2. Le Secrétariat a continué de fournir un appui technique à l'Assemblée des États Parties (ci-après dénommée l'"Assemblée") et à ses organes ainsi que d'assurer le service de leurs réunions. Parmi ses principales réalisations de 2007, le Secrétariat a notamment:

- Organisé en en assurant le service la reprise de la cinquième session et la sixième session de l'Assemblée des États Parties à New York ainsi que celles des organes subsidiaires de l'Assemblée, notamment le Bureau et ses Groupes de travail. Il a également assuré le service de la réunion informelle intersessions consacrée au crime d'agression.
- Organisé, en en assurant le service, deux sessions du Comité du budget et des finances à La Haye.
- Fourni des services de secrétariat de caractère juridique et technique, par exemple en établissant la documentation, les rapports et les comptes rendus analytiques des débats de l'Assemblée et de ses organes subsidiaires et en préparant la documentation relative à l'élection des juges et des membres du Comité du budget et des finances.
- Fourni des avis sur les questions juridiques et techniques liées aux travaux de l'Assemblée.
- Maintenu des contacts par correspondance avec les gouvernements, la Cour, différentes organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales et d'autres personnes et organes compétents au sujet de questions liées aux travaux de l'Assemblée.

IV. Exécution du budget en 2007

Aperçu général de l'exécution du budget de la Cour pénale internationale

3. Les dépenses de la Cour se sont montées au total à 80,5 millions d'euros, sur un budget approuvé de 88,9 millions d'euros, soit un taux global d'exécution de 90,5%.

4. Les questions clés qui ont affecté la capacité de la Cour d'exécuter intégralement le budget-programme de 2007 ont été notamment l'absence de procès, les restrictions imposées en matière de déplacements par suite de l'insécurité régnant dans les régions auxquelles s'intéresse directement la Cour et les difficultés de recrutement.

³ Pour plus amples informations, voir le Rapport sur les activités de sensibilisation réalisées en 2007 à l'adresse: <http://www.icc-cpi.int/library/OutreachRP2007-ENG.pdf>.

5. Les Grands programmes affectés par l'absence de procès sont la Branche judiciaire, le Cabinet du Procureur et la Division des poursuites et le Greffe (Cabinet du Greffier, Division des services de la Cour et Division de l'aide aux victimes et des conseils). Les programmes qui ont été le plus affectés par les restrictions imposées aux déplacements par suite de l'insécurité sont tous les programmes relevant du Procureur et de la Division des services de la Cour. Les difficultés de recrutement ont affecté surtout le Cabinet du Procureur et le Cabinet du Greffier.

6. Pa suite des retards intervenus dans le recrutement, la Cour a dû avoir recours à du personnel temporaire, ce qui s'est traduit par des dépassements de crédits au titre de cette rubrique budgétaire.

7. En ce qui concerne le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties, le taux d'exécution de 67,0% est imputable aux retards intervenus dans le recrutement du personnel et aux économies réalisées sur les services contractuels nécessaires à l'appui des réunions.

8. L'on trouvera au tableau 1 un état récapitulatif des ouvertures de crédits, des dépenses, des soldes non utilisés et des taux d'utilisation, par Grand programme et par Programme.

Tableau 1. Exécution du budget de 2007 par Grand programme et Programme (en milliers d'euros)

Grand programme/Programme	Ouvertures de crédits	Dépenses	Soldes non utilisés	Taux d'utilisation en %
Grand programme I				
Branche judiciaire	10 235,9	9 999,2	236,7	97,69%
Présidence (*)	2 707,7	3 204,9	-497,2	118,36%
Chambres	7 528,2	6 794,3	733,9	90,25%
Grand programme II				
Bureau du Procureur	23 370,9	18 527,2	4 843,7	79,27%
Procureur	7 491,7	5 629,4	1 862,3	75,14%
Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération	1 974,8	1 374,7	600,1	69,61%
Division des enquêtes	10 507,6	8 522,3	1 985,3	81,11%
Division des poursuites	3 396,8	3 000,9	395,9	88,34%
Grand programme III				
Greffe	48 840,9	47 046,7	1 794,2	96,33%
Cabinet du Greffier	8 261,6	6 868,6	1 393,0	83,14%
Direction des services administratifs communs	18 599,1	20 650,6	-2 051,5	111,03%
Division des services de la Cour	14 084,8	12 555,2	1 529,6	89,14%
Section de l'information et de la documentation	2 663,2	2 688,0	-24,8	100,93%
Division de l'aide aux victimes et des conseils	4 513,8	3 587,9	925,9	79,49%
Secrétariat du Fonds au profit des victimes	718,4	696,3	22,1	96,92%
Grand programme IV				
Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	4 141,1	2 776,2	1 364,9	67,04%
Grand programme V				
Investissement dans les locaux de la Cour	2 283,0	2 110,3	172,7	92,44%
Locaux provisoires	1 773,1	1 875,5	-102,4	105,78%
Locaux permanents	509,9	234,8	275,1	46,05%
Total Cour	88 871,8	80 459,6	8 412,2	90,53%

(*)Les crédits ouverts pour la Présidence comprennent les crédits destinés au Bureau de liaison de New York.

Note: Les dépenses de 2007 sont fondées sur des chiffres préliminaires non vérifiés.

9. L'on trouvera au tableau 2 un aperçu d'ensemble de l'exécution du budget, décomposé en dépenses de base et en dépenses liées aux situations. Le taux d'exécution du budget a été de 97,7% pour les dépenses de base, mais de 82% seulement pour les dépenses liées aux situations en raison de l'impact des questions susmentionnées.

Tableau 2. Exécution du budget de 2007: Dépenses de base et dépenses liées aux situations (en milliers d'euros)

Grand programme/Programme	Dépenses de base			Dépenses liées aux situations		
	Ouverture de crédits	Dépenses	Ouverture de crédits	Dépenses	Ouverture de crédits	Dépenses
Grand programme I						
Branche judiciaire	9 500,1	9 745,3	102,6	735,8	253,9	34,5
Présidence (*)	2 707,7	3 204,9	118,4			
Chambres	6 792,4	6 540,4	96,3	735,8	253,9	34,5
Grand programme II						
Bureau du Procureur	5 002,1	4 090,4	81,8	18 368,8	14 436,9	78,6
Procureur	2 911,9	2 588,7	88,9	4 579,8	3 040,8	66,4
Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération	898,9	616,9	68,6	1 075,9	757,8	70,4
Division des enquêtes	599,4	385,8	64,4	9 908,2	8 136,4	82,1
Division des poursuites	591,9	499,0	84,3	2 804,9	2 501,9	89,2
Grand programme III						
Greffe	27 513,1	28 580,9	103,9	21 327,8	18 465,8	86,6
Cabinet du Greffier	6 142,2	5 465,0	89,0	2 119,4	1 403,6	66,2
Direction des services administratifs communs	12 288,0	13 510,3	109,9	6 311,1	7 140,3	113,1
Division des services de la Cour	5 474,0	5 850,4	106,9	8 610,8	6 704,8	77,9
Section de l'information et de la documentation	1 309,5	1 569,0	119,8	1 353,7	1 119,1	82,7
Division de l'aide aux victimes et des conseils	1 581,0	1 575,0	99,6	2 932,8	2 013,0	68,6
Secrétariat du Fonds au profit des victimes	718,4	611,3	85,1		85,0	
Grand programme IV						
Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	4 141,1	2 776,1	67,0			
Grand programme V						
Investissement dans les locaux de la Cour	2 283,0	2 110,3	92,4			
Locaux provisoires	1 773,1	1 875,5	105,8			
Locaux permanents	509,9	234,8	46,0			
Total Cour	48 439,4	47 303,0	97,7	40 432,4	33 156,6	82,0

(*)Les crédits ouverts pour la Présidence comprennent les crédits destinés au Bureau de liaison de New York.
Note: Les dépenses de 2007 sont fondées sur des chiffres préliminaires non vérifiés.

10. Le tableau 3 illustre l'exécution du budget de 2007 par type de dépenses.

Tableau 3. Exécution du budget en 2007: utilisation des ressources par poste de dépenses (en milliers d'euros)

Poste	Ouvertures de crédits	Dépenses	Soldes non utilisés	Taux d'utilisation en %
Juges	6 070	6 893	-823	113,6
<i>Traitements et indemnités des juges</i>	6 070	6 893	-823	113,6
Administrateurs	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Agents des services généraux	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
<i>Total partiel, personnel</i>	47 021	35 952	11 069	76,5
Personnel temporaire	7 106	9 472	-2 366	133,3
Personnel temporaire pour les réunions	1 672	1 263	409	75,6
Heures supplémentaires	324	245	79	75,5
Consultants	239	318	-79	133,2
<i>Total partiel, autres dépenses de personnel</i>	9 341	11 298	-1 957	121,0

Poste	Ouvertures de crédits	Dépenses	Soldes non utilisés	Taux d'utilisation en %
Frais de voyage	4 058	3 682	377	90,7
Frais de représentation	48	46	2	96,7
Services contractuels, y compris formation	7 539	8 302	-762	110,1
Frais généraux de fonctionnement	11 072	9 490	1 581	85,7
Fournitures et matériaux	1 500	1 080	420	72,0
Mobilier et matériel	2 223	3 717	-1 494	167,2
<i>Total partiel, dépenses autres que de personnel</i>	26 440	26 317	123	99,5
Total	88 872	80 459	8 413	90,5

11. Le tableau 4 indique quelle était la situation des effectifs fin décembre 2007. Une distinction a été établie entre les postes pour lesquels le recrutement est en cours, les postes pour lesquels un avis de vacance a été publié et les postes vacants n'ayant pas fait l'objet d'avis.

Tableau 4. Situation des effectifs fin décembre 2007

	Type poste	Effectifs approuvés pour 2007*	Postes pourvus	Postes pour lesquels le recrutement est en cours	Postes vacants: avis publié, recrutement non commencé	Postes vacants: avis non publié
	[1]	[2]	[3]		[5]	[6]
Grand programme I	P	27	22	3	1	1
Branche judiciaire	GS	16	7	3	2	4
Grand programme II	P	132	110	10	9	3
Bureau du Procureur	GS	65	53	9	2	1
Grand programme III	P	158	125	17	16	2
Greffe	GS	233	188	18	15	10
Grand programme IV	P	4	3	0	0	1
Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	GS	5	2	0	0	3
Grand programme V	P	2	2	0	0	0
Investissement dans les locaux de la Cour	GS	1	0	0	0	1
<i>Total partiel Administrateurs</i>	P	323	262	30	26	7
<i>Total partiel Agents des services généraux</i>	GS	320	250	30	19	19
Total CPI		643	512	60	45	26

* À l'exclusion des membres élus du personnel de la Cour

Annexe

A. Grand programme I - Branche judiciaire

1. Programme 1100: Présidence

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
<ul style="list-style-type: none"> Mener des enquêtes sur six affaires et conduire un procès, sous réserve de l'obtention de la coopération externe nécessaire (OS 1) 	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les Chambres sont constituées et toutes les situations ont été renvoyées à des Chambres comme prévu par le Statut de Rome et le Règlement de procédure et de preuve. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de Chambres constituées et de situations renvoyées aux Chambres sur le nombre total requis. 	<ul style="list-style-type: none"> Une affaire a été renvoyée à la Première Chambre préliminaire. Une Chambre préliminaire a été constituée. Quatre situations ont été renvoyées à trois Chambres préliminaires (une Chambre préliminaire a été reconstituée).
	<ul style="list-style-type: none"> Les négociations se poursuivent ou des arrangements bilatéraux ont été conclus avec trois États qui se sont déclarés disposés à accepter des condamnés. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États avec lesquels des négociations se poursuivent ou des arrangements bilatéraux ont été conclus. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de négociations en cours: 4 Nombre de négociations achevées: 2
<ul style="list-style-type: none"> Susciter constamment un appui en faveur de la Cour grâce à un renforcement de la communication et de la compréhension mutuelle avec les parties prenantes, en soulignant le rôle et l'indépendance de l'Organisation. (OS 8) 	<ul style="list-style-type: none"> La participation aux conférences stratégiques et aux réunions avec des interlocuteurs de la Cour a été maintenue au même niveau qu'en 2006. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de conférences et de réunions auxquelles la Cour a participé par rapport au chiffre enregistré en 2006. 	<ul style="list-style-type: none"> En 2007, il a été organisé quelque 110 réunions avec des visiteurs à la Cour et à l'étranger, contre 100 en 2006 (augmentation de 10%) En 2007, le Président a prononcé des allocutions lors de 12 conférences, séminaires ou manifestations, contre 18 en 2006. La différence est due au fait que l'accent a été mis sur les réunions bilatérales avec les interlocuteurs de la Cour à propos de questions revêtant une importance particulière pour celle-ci (en particulier en matière de coopération).
	<ul style="list-style-type: none"> Organisation de trois réunions d'information du corps diplomatique qui continuent de susciter l'intérêt des États. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de réunions d'information du corps diplomatique qui ont été organisées, divisé par trois. Pourcentage d'États ayant assisté aux réunions d'information par rapport au chiffre enregistré en 2006. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de réunions d'information du corps diplomatique organisées en 2007: 3 En 2007, le nombre de participants aux trois réunions d'information du corps diplomatique a atteint 254, contre 216 en 2006 (augmentation de 16 %).
	<ul style="list-style-type: none"> Bureau de liaison de New York: élaboration d'un plan de création de réseaux opérationnels avec l'Organisation des Nations Unies et établissement de relations avec 70% des contacts. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage du plan de création de réseaux réalisé. Nombre de relations établies en proportion du nombre prévu. 	<ul style="list-style-type: none"> 60% du plan de création de réseaux a été achevé. Des relations ont été établies avec 70% du Secrétariat de l'ONU.

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
			<ul style="list-style-type: none"> Des relations ont été établies avec 30% des institutions des Nations Unies. Des relations ont été établies avec 50% des États Membres de l'ONU.
<ul style="list-style-type: none"> Établir des procédures de prise de décisions bien rodées au sein des organes et entre organes et les clarifier, à partir d'une compréhension approfondie du rôle de chaque organe. (OS 10) 	<ul style="list-style-type: none"> Établissement au niveau de l'ensemble de la Cour de principes applicables à la prise de décisions au jour le jour en matière administrative dans les différents domaines d'activités de la Cour. 	<ul style="list-style-type: none"> Principes concernant la prise de décisions qui ont été adoptés par rapport aux principes proposés. 	<ul style="list-style-type: none"> L'enquête sur la prise de décisions a été menée à bien; des progrès substantiels ont été accomplis.
	<ul style="list-style-type: none"> Bureau de liaison de New York: définition et introduction de structures hiérarchiques et de procédures de prise de décisions clairement définies au siège. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de structures hiérarchiques et de procédures de prise de décisions mises en place, divisé par le nombre requis. 	<ul style="list-style-type: none"> Un système de rapports hebdomadaires a été mis en place entre le Bureau de liaison de New York et le siège. Des points focaux ont été établis au sein de chacun des trois organes (Présidence, Bureau du Procureur et Greffe) pour faciliter la communication avec le Bureau de liaison de New York.

2. Programme 1200: Chambres

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
<ul style="list-style-type: none"> Conduire des procès publics impartiaux, efficaces et rapides conformément au Statut de Rome et à des normes juridiques élevées, en veillant à ce que tous les participants puissent pleinement exercer leurs droits. (BS 1) 	<ul style="list-style-type: none"> Les juges appliquent le droit conformément au Statut de Rome en respectant pleinement ses exigences d'équité, d'impartialité et d'efficacité. La définition des résultats escomptés et des indicateurs de résultats est par conséquent sans objet dans le cas des activités judiciaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Les juges appliquent le droit conformément au Statut de Rome en respectant pleinement ses exigences d'équité, d'impartialité et d'efficacité. La définition des résultats escomptés et des indicateurs de résultats est par conséquent sans objet dans le cas des activités judiciaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de décisions rendues par des Chambres: 252 Nombre de décisions rendues oralement au cours des audiences: 53 Nombre d'audiences tenues par les Chambres: 28

B. Grand programme II: Cabinet du Procureur

1. Programme 2100: Procureur

a) Sous-programme 2110: Cabinet du Procureur

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
<p>Concevoir des politiques pour appliquer les normes de qualité spécifiées dans le Statut et le Règlement de procédure et de preuve à l'égard de toutes les personnes intervenant dans les procédures ou concernées à d'autres titres par les activités de la Cour, d'une manière qui soit respectueuse de la diversité. (OS 3)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de toutes les politiques pertinentes sur la base des enseignements retirés. 	<ul style="list-style-type: none"> Proportion de recommandations touchant l'amélioration des politiques (pour 2007) qui ont été appliquées. 	<ul style="list-style-type: none"> Le Cabinet du Procureur a coordonné la préparation du Règlement applicable aux activités du Bureau du Procureur. Le Cabinet du Procureur a aidé le Comité exécutif à préparer les documents directifs à l'appui de la stratégie concernant les poursuites (par exemple en ce qui concerne les intérêts de la justice, la sélection des situations et les affaires). Le Cabinet du Procureur a coordonné la préparation des protocoles internes et des modes opératoires standard et leur incorporation au Manuel opérationnel du Bureau du Procureur.
<p>Commencer à créer et à renforcer une culture commune pour la Cour. (OS 18)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration du climat d'administration du personnel par rapport à 2006. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage d'amélioration ressortant des résultats du questionnaire sur le climat d'administration du personnel par rapport à 2006. 	<ul style="list-style-type: none"> Le Cabinet du Procureur a coordonné le recrutement du personnel du Bureau du Procureur. À la lumière des réponses à l'enquête menée en 2006 auprès du personnel et en consultation avec les autres organes, le Cabinet du Procureur a contribué à: <ul style="list-style-type: none"> La stratégie de gestion des ressources humaines devant être présentée au CBF en avril. La création du groupe de travail chargé du Programme de perfectionnement des cadres. Des politiques clés ont été appliquées en matière de ressources humaines concernant: <ul style="list-style-type: none"> Les horaires de travail officiels Les arrangements concernant l'emploi à temps partiel L'indemnité de fonctions Le passage des agents des services généraux à des postes de la catégorie des administrateurs.

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la coordination interne et interorganes par rapport à 2006. 	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des résultats des examens périodiques indépendants de la coordination réalisés par les divers organes par rapport à 2006. 	<ul style="list-style-type: none"> Un appui a été fourni au Comité exécutif pour l'aider à coordonner les équipes conjointes et l'équipe chargée des procès. Quatre accords de service avec le Greffe sont sur le point d'être conclus. Le Bureau du Procureur contribue activement à la mise en œuvre de la stratégie de la Cour concernant les victimes.
Concevoir et utiliser une structure destinée à garantir la publicité de toutes les procédures auprès de l'opinion à l'échelle locale et internationale. (OS 9)	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de tous les objectifs fixés pour 2006 dans le Plan du Bureau du Procureur et dans le Plan stratégique en matière d'information, de communication et de sensibilisation. 	<ul style="list-style-type: none"> Proportion des objectifs fixés pour 2007 qui ont été réalisés. 	<ul style="list-style-type: none"> Le Service de l'information a pour pratique d'aviser les médias mondiaux, les missions diplomatiques et les États des principales manifestations organisées par le Procureur. Des stratégies d'information ont été élaborées à l'intention du public local et de l'opinion mondiale à propos de chaque situation.

b) Sous-programme 2120: Section des services

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
Mener des enquêtes sur six affaires et conduire un procès, sous réserve de l'obtention de la coopération externe nécessaire. (OS 1)	<ul style="list-style-type: none"> Compilation et traitement en temps opportun de tous les éléments de preuve reçus (compte tenu des ressources disponibles). 	<ul style="list-style-type: none"> Volume des pièces traitées en proportion du volume reçu et des ressources disponibles; durée moyenne de traitement des pièces, sous réserve de la déviation standard. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune entrevue n'a été annulée faute de services d'interprétation (531 jours de travail et 198 interprétations par téléphone d'une durée de 0,5 heure à 0,5 jour). Le nombre de pages traduites (environ 5 027) a été inférieur à 2006 (5 337), la différence étant couverte par les services fournis à d'autres unités de la Cour (voir ci-dessous). Des services linguistiques ont été fournis à d'autres unités de la Cour (183 pages de transcriptions et services de contrôle de la qualité). 100% des éléments de preuve reçus ont été intégralement traités (11 372 pièces représentant 37 882 pages de documents et 404 médias), soit une augmentation de 15,32% par rapport à 2006 94,6% des éléments de preuve ont été traités dans le délai fixé comme objectif, à savoir moins de trois jours.

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
			<ul style="list-style-type: none"> • Conformément à la décision prise par la Chambre préliminaire, 29 294 éléments de preuve (République démocratique du Congo) ont exigé des métadonnées supplémentaires. • 505 documents d'information ont été reçus au sujet d'allégations de crimes et la première étape de leur analyse a été menée comme il convient (35,17% de moins qu'en 2006) et 769 documents de référence supplémentaires concernant des dossiers existants ont été traités (soit une augmentation de 127%); • Aucune entrevue avec des témoins ou des suspects n'a dû être annulée ou remise faute d'assistance technique – l'Unité chargée du renseignement et des éléments de preuve a participé à 16 missions du Bureau du Procureur, ce qui a représenté 160 jours de travail. • Toutes les demandes de voyages et d'achats ont été certifiées dans les 24 heures. • Tous les engagements temporaires ont été traités par le système SAP et certifiés dans un délai de deux jours de travail.
	<ul style="list-style-type: none"> • Processus de production de haute qualité (retraitement requis pour moins de 5% du volume total). 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux effectifs de retraitement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le retraitement requis a été inférieur à 2%.
Devenir une cour électronique garantissant un degré de sécurité élevé de l'information. (OS 20)	<ul style="list-style-type: none"> • Au mois 95% de tous les documents appropriés sont disponibles sous forme électronique et peuvent faire l'objet de recherches électroniques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de documents appropriés disponibles et pouvant faire l'objet de recherches électroniques. 	<ul style="list-style-type: none"> • 100% des éléments de preuve enregistrés sont disponibles sous forme électronique pour toutes les situations. • Tous les documents en arabe peuvent désormais faire l'objet de recherches électroniques (11 000 pages)
	<ul style="list-style-type: none"> • Rétention de 100% de l'information sans manquement à la confidentialité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage effectif de rétention; nombre de manquements à la confidentialité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune perte de données. • Aucun manquement à la confidentialité.
Devenir une institution non bureaucratique axée plus sur l'obtention de résultats que sur l'application de procédures, invoquant les règlements lorsqu'il le faut pour garantir des droits et limiter les risques au maximum. (OS 11)	<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture de services correspondant au moins au niveau prévu dans les accords de services pertinents. 	<ul style="list-style-type: none"> • Normes de service effectives par rapport aux normes publiées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les normes de service doivent être déterminées au moyen de protocoles et de procédures opératoires standard dans le cadre du projet en cours. • Tous les calendriers communément acceptés pour la prestation des services ont été respectés. • Il a été donné suite à la grande majorité des demandes immédiates de services d'appui aux missions (les normes de service ont été dépassées). • Pas de plaintes des usagers.

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
Soumettre des propositions budgétaires justifiées, précises et transparentes n'appelant que des ajustements mineurs des montants proposés et de la répartition des ressources de la part de l'Assemblée des États Parties. (OS 13)	<ul style="list-style-type: none"> Exécution appropriée du budget du Bureau du Procureur conformément aux plans et prévisions en matière de recrutement et d'achats, compte tenu de l'évolution des besoins opérationnels. 	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'exécution et écart par rapport aux prévisions concernant les activités et objectifs du Bureau. 	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'exécution de 81% par rapport à des prévisions de 84% pour le milieu de l'année et le troisième trimestre. Écart de -2% pour les dépenses de personnel et de 0% pour les coûts du personnel temporaire par rapport aux prévisions. Les écarts par rapport ?? aux dépenses autres que de personnel sont dus à des achats inappropriés (produits ou services ne répondant pas aux besoins opérationnels).

c) Sous-programme 2130: Section des avis juridiques

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
Mener des enquêtes sur six affaires et conduire un procès, sous réserve de l'obtention de la coopération externe nécessaire. (OS 1)	<ul style="list-style-type: none"> Tous les avis juridiques sont conformes à l'infrastructure juridique de la Cour et répondent en tous points aux demandes adressées par les interlocuteurs du Bureau du Procureur. 	<ul style="list-style-type: none"> Mesure dans laquelle les interlocuteurs du Bureau du Procureur estiment que les avis juridiques fournis sont a) conformes à l'infrastructure juridique de la Cour et b) répondent pleinement à leurs demandes. 	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les demandes d'avis juridiques ont été satisfaites; des appréciations positives ont été reçues des clients concernant la qualité et l'utilité pratique des avis juridiques fournis.
	<ul style="list-style-type: none"> Tous les avis juridiques sont communiqués en temps utile. 	<ul style="list-style-type: none"> Proportion de demandes auxquelles il est répondu en temps utile et durée moyenne de tout retard éventuel. 	<ul style="list-style-type: none"> Il a été répondu à toutes les demandes dans les délais convenus avec le client.
	<ul style="list-style-type: none"> Le plan de développement systématique d'un réseau de juristes a été approuvé et l'objectif fixé pour 2007 a été atteint. 	<ul style="list-style-type: none"> Proportion des objectifs fixés pour 2007 qui ont été atteints. 	<ul style="list-style-type: none"> Le réseau de juristes et d'universitaires s'est élargi de 50%.

2. Programme 2200: Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération

a) Sous-programme 2210: Bureau du Directeur

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
Mener des enquêtes sur six affaires et conduire un procès, sous réserve de l'obtention de la coopération externe nécessaire. (OS 1)	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 85% des objectifs fixés par la Division pour 2007 ont été atteints. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des objectifs de la Division fixés pour 2007 qui ont été atteints. 	<ul style="list-style-type: none"> 90% des objectifs ont été atteints.

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
Concevoir des mécanismes adaptés aux situations pour assurer toute la coopération nécessaire, en particulier en ce qui concerne l'arrestation et la remise à la Cour des personnes concernées. (OS 7)	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 85% des objectifs fixés par la Division pour 2007 ont été atteints. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des objectifs de la Division fixés pour 2007 qui ont été atteints. 	<ul style="list-style-type: none"> 90% des objectifs ont été atteints.

b) Sous-programme 2220: Section de l'analyse des situations

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
Mener des enquêtes sur six affaires et conduire un procès, sous réserve de l'obtention de la coopération externe nécessaire. (OS 1)	<ul style="list-style-type: none"> Il est répondu à 90% des communications reçues en vertu de l'article 15 du Statut dans une langue de travail de la Cour dans un délai de cinq semaines. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage effectif des communications faisant l'objet d'une réponse dans le délai prescrit. 	<ul style="list-style-type: none"> Il a été accusé réception de toutes les communications concernant des crimes relevant de la compétence de la Cour dans un délai de deux semaines et ces communications ont été ou font l'objet d'une analyse appropriée.
	<ul style="list-style-type: none"> Environ 85% des rapports demandés ou des rapports périodiques sur des situations particulières, sur des questions de recevabilité ou sur les intérêts de la justice dans le contexte de situations faisant l'objet d'une enquête sont communiqués en temps voulu et sont bien documentés par le Comité exécutif. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des rapports effectivement présentés en temps voulu et documentés par le Comité exécutif. 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les rapports demandés et rapports périodiques (100%) ont été soumis au Comité exécutif en temps utile et ont été documentés, y compris pour ce qui est du document final sur les intérêts de la justice et du rapport devant être présenté conformément à l'article 53 avant l'ouverture de l'enquête.

c) Sous-programme 2230: Section de la coopération internationale

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
Concevoir des mécanismes adaptés aux situations pour assurer toute la coopération nécessaire en particulier en ce qui concerne l'arrestation et la remise à la Cour des personnes concernées. (OS 7)	<ul style="list-style-type: none"> Élargissement du réseau de sources d'information et d'autres formes de soutien (par le biais d'accords de caractère général ou concernant des situations spécifiques), y compris en ce qui concerne l'assistance aux enquêtes et aux procès. 	<ul style="list-style-type: none"> Réseaux disponibles en 2007 par rapport à 2006. 	<ul style="list-style-type: none"> Le réseau s'est accru en 2007 (de nouveaux partenaires d'Europe, d'Afrique et des pays arabes fournissent un appui dans le domaine médico-légal, des informations ou un accès aux témoins ou autorisent l'organisation d'entrevues sur leur territoire), en particulier grâce à l'organisation de contacts de haut niveau entre le Procureur et les autorités judiciaires et politiques nationales. Les arrangements de sécurité avec l'Union européenne concernant l'accès à l'information confidentielle sont été finalisés.

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • 85% des demandes d'assistance (y compris les demandes de levée des restrictions concernant des documents confidentiels à des fins de divulgation) sont traitées dans les deux jours et sont entrées dans la base de données de suivi dans les trois jours. • Les stratégies en matière de coopération et d'arrestation élaborées pour chaque situation sont jugées satisfaisantes par les partenaires clés et des progrès adéquats sont accomplis dans la mise en œuvre de ces stratégies. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage effectif de demandes traitées dans les délais indiqués. • Évaluation moyenne des stratégies par les partenaires et taux effectif de mise en œuvre par rapport aux prévisions. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il a été donné suite à 85% des demandes dans les délais indiqués. • La stratégie concernant les arrestations dans le Darfour a donné lieu à des évaluations positives des partenaires (ONG et États). • La stratégie a été pleinement mise en œuvre (la consultation avec le Greffe a été améliorée; un appui a été obtenu des États à propos du Darfour, comme l'illustre le nombre d'interventions positives à l'Assemblée des États Parties par rapport à 2006; en République démocratique du Congo, il a été procédé à la première arrestation d'un inculpé ayant bénéficié d'une amnistie nationale).
<p>Susciter constamment un appui en faveur de la Cour grâce à un renforcement de la communication et de la compréhension mutuelle avec les parties prenantes, en soulignant le rôle et l'indépendance de l'Organisation. (OS 8)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de 85% au moins des objectifs annuels visés par les stratégies de coopération des relations extérieures faisant intervenir directement le Bureau du Procureur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux effectif de réalisation des objectifs annuels. 	<ul style="list-style-type: none"> • 90% des objectifs ont été atteints. • Diffusion de documents d'information auprès des États, des ONG et des médias concernant chaque enquête, à l'occasion de l'ouverture de l'enquête (République centrafricaine), le jour de la présentation d'une demande aux juges (Darfour) ou le jour des arrestations; mises à jour périodiques. • Les milieux diplomatiques et la communauté des ONG ont été consultés au sujet du Règlement du Bureau du Procureur. • L'on travaille à la préparation de bulletins d'information éclairés sur les activités du Bureau du Procureur.

3. Programme 2300: Division des enquêtes

a) Sous-programme 2310: Bureau du Procureur adjoint chargé des enquêtes

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
Mener des enquêtes sur six affaires et conduire un procès, sous réserve de l'obtention de la coopération externe nécessaire. (OS 1)	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de 85% au moins des objectifs de la Division. 	<ul style="list-style-type: none"> Obtention comme prévu des résultats ??prévus dans le cadre de l'enquête et des objectifs en matière d'analyse et de soutien. 	<ul style="list-style-type: none"> Les enquêtes concernant les FNI en République démocratique du Congo ont été achevées et des mandats d'arrestation ont été émis. La première enquête au Darfour est achevée et des mandats d'arrestation ont été émis. Il a été fourni un appui pour préparer le procès concernant l'UPC. Les objectifs fixés dans l'enquête en République centrafricaine ont été atteints comme prévu.
Concevoir des politiques pour appliquer les normes de qualité spécifiées dans le Statut et le Règlement de procédure et de preuve à l'égard de toutes les personnes intervenant dans les procédures ou concernées à d'autres titres par les activités de la Cour, d'une manière qui soit respectueuse de la diversité. (OS 3)	<ul style="list-style-type: none"> Exécution comme prévu, à la lumière des points de référence fixés, de 85% au moins des projets de développement et des projets de création de réseaux. 	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation effectivement obtenue par rapport aux réalisations prévues. 	<ul style="list-style-type: none"> Il a été apporté un appui actif à l'élaboration de quatre procédures opératoires standard prioritaires du Bureau du Procureur sous forme d'une participation au Comité permanent et aux groupes de travail et d'un examen détaillé des trois projets de procédures opératoires standard. Il a été rassemblé une information en retour au sujet de la prochaine série de procédures opératoires standard prioritaires. Il a été fourni un appui à l'élaboration du Règlement du Bureau du Procureur. Il a été fourni un appui à la poursuite des travaux de préparation du Manuel opérationnel du Bureau du Procureur.

b) Sous-programme 2320: Section de la planification et des opérations

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
Mener des enquêtes sur six affaires et conduire un procès, sous réserve de l'obtention de la coopération externe nécessaire. (OS 1)	<ul style="list-style-type: none"> Établissement des analyses en temps utile et réalisation tous les six mois d'une enquête sur la satisfaction des clients pour déterminer si les analyses sont jugées de qualité satisfaisante. Au moins 85% des missions d'enquête sont considérées comme bien organisées et sont appuyées de manière appropriée et opportune. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'analyses demandées en comparaison du nombre de produits livrés à temps, conformément à la qualité requise. Nombre de missions par rapport au nombre de missions pour lesquelles l'appui fourni a été jugé satisfaisant (sur la base des résultats des enquêtes semestrielles). 	<ul style="list-style-type: none"> Sur les 55 principales analyses réalisées en 2007: <ul style="list-style-type: none"> 73% ont été jugées pleinement satisfaisantes 20% ont été jugées partiellement satisfaisantes 7% ont été jugées non satisfaisantes Aucune plainte n'a été reçue concernant l'appui fourni par l'Unité de soutien aux opérations aux 136 missions réalisées en 2007.

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
<p>Concevoir des politiques pour appliquer les normes de qualité spécifiées dans le Statut et le Règlement de procédure et de preuve à l'égard de toutes les personnes intervenant dans les procédures ou concernées à d'autres titres par les activités de la Cour, d'une manière qui soit respectueuse de la diversité. (OS 3)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Traitement de toutes les métadonnées d'enquête et transcriptions avec une marge d'erreur acceptable de 10% au maximum et dans les délais convenus. 	<ul style="list-style-type: none"> Taux moyen d'erreur calculé sur la base d'un échantillon de 20% de tous les documents traités par l'Unité (nombre total de mots par document/nombre total d'erreurs par document). 	<ul style="list-style-type: none"> Saisie des métadonnées: exactitude de 96,5% (23 284 documents) Transcriptions: exactitude de 99% (examen réalisé par des clients internes) sur 8 927 982 mots.
	<ul style="list-style-type: none"> Présentation pour approbation et application de toutes les procédures opératoires standard essentielles prévues concernant l'appui aux opérations. 	<ul style="list-style-type: none"> Exécution comme prévu du projet concernant les procédures opératoires standard. 	<ul style="list-style-type: none"> Voir les réalisations obtenues dans le cadre du sous-programme 2310 (OS 3)
<p>Concevoir des mécanismes adaptés aux situations pour assurer toute la coopération nécessaire, en particulier en ce qui concerne l'arrestation et la remise à la Cour des personnes concernées. (OS 7)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Exécution jugée satisfaisante des activités de collecte d'informations sur la localisation des suspects et l'appui qui leur est apporté sur le terrain. 	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation tous les six mois d'une enquête concernant le degré de satisfaction des équipes conjointes concernant les informations rassemblées: nombre de produits rassemblés en comparaison du nombre de produits pertinents et de qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> Il a été donné suite aux demandes reçues et les informations ont été fournies à temps, selon les normes de qualité requises.
	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration de stratégies et de méthodes d'enquête garantissant qu'une attention suffisante soit accordée aux crimes sexuels/à la violence contre les femmes mais causant le moins de difficultés possibles aux victimes, et approbation par les équipes d'enquête de 85% des propositions concernant l'appui à la collecte d'informations. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de propositions présentées en comparaison du nombre de propositions acceptées. 	<ul style="list-style-type: none"> Les équipes d'enquête ont accepté 100% des propositions (trois propositions) concernant les sévices sexuels et la violence contre les femmes.

c) Sous-programme 2330: Équipes d'enquêteurs

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
<ul style="list-style-type: none"> Mener des enquêtes sur six affaires et conduire un procès, sous réserve de l'obtention de la coopération externe nécessaire. (OS 1) 	<ul style="list-style-type: none"> Fixation d'objectifs en matière de collecte et d'analyse d'informations dans le cadre du plan élaboré concernant les trois enquêtes menées par l'équipe conjointe. 	<ul style="list-style-type: none"> Informations rassemblées en comparaison des informations requises. 	<ul style="list-style-type: none"> Les enquêtes ont été menées comme prévu ou selon les circonstances.

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
	<ul style="list-style-type: none"> Fourniture en temps opportun de services d'appui aux procès de qualité satisfaisante. 	<ul style="list-style-type: none"> Enquête semestrielle sur la satisfaction des clients (Division des poursuites); nombre de produits demandés en comparaison du nombre de produits de qualité requise fournis en temps opportun. 	<ul style="list-style-type: none"> Le client (Division des poursuites) s'est dit très satisfait des produits et des services fournis par les équipes d'enquêteurs pour appuyer les procès.
<ul style="list-style-type: none"> Concevoir des politiques pour appliquer les normes de qualité spécifiées dans le Statut et le Règlement de procédure et de preuve à l'égard de toutes les personnes intervenant dans les procédures ou concernées à d'autres titres par les activités de la Cour, d'une manière qui soit respectueuse de la diversité. (OS 3) 	<ul style="list-style-type: none"> Exécution comme prévu du projet concernant les procédures opératoires standard, c'est-à-dire présentation pour approbation et application de toutes les procédures opératoires standard envisagées pour les enquêtes. 	<ul style="list-style-type: none"> Exécution effective en comparaison de l'exécution prévue. 	<ul style="list-style-type: none"> Il a été apporté un appui actif à l'élaboration de quatre procédures opératoires standard prioritaires du Bureau du Procureur sous forme d'une participation au Comité permanent et aux groupes de travail et d'un examen détaillé des trois projets de procédures opératoires standards. Il a été rassemblé une information en retour au sujet de la prochaine série de procédures opératoires standard prioritaires. Il a été fourni un appui à l'élaboration du Règlement du Bureau du Procureur. Il a été fourni un appui à la poursuite des travaux de préparation du Manuel opérationnel du Bureau du Procureur.

4. Programme 2400: Division des poursuites

a) Sous-programme 2410: Bureau du Procureur adjoint chargé des poursuites

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
Encadrer et gérer de manière efficace toutes les activités de la Division des poursuites.	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de 85% au moins des objectifs fixés à la Division. 	<ul style="list-style-type: none"> Proportion des objectifs annuels pleinement atteints. 	<ul style="list-style-type: none"> 100% des objectifs fixés ont été atteints. En ce qui concerne les objectifs en matière de ressources humaines, 90% des postes vacants ont été pourvus et toute la formation prévue pour l'année a été dispensée.

b) Sous-programme 2420: Section des poursuites

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
Mener des enquêtes sur six affaires et conduire un procès, sous réserve de l'obtention de la coopération externe nécessaire. (OS 1)	<ul style="list-style-type: none"> Présentation dans les délais spécifiés de demandes de haute qualité (plus de 60% des demandes sont présentées à temps et approuvées par les pairs/le Procureur adjoint). 	<ul style="list-style-type: none"> Proportion des demandes remises dans les délais stipulés. Proportion des projets de demandes approuvés par les pairs. 	<ul style="list-style-type: none"> Des dossiers écrits de haute qualité ont été fournis pour toutes affaires en cours. La Division a présenté 307 documents représentant au total 5 315 pages.. Toutes les demandes ont été examinées et approuvées par le Comité exécutif avant d'être soumises à la Chambre préliminaire. Toutes les demandes ont été remises dans les délais stipulés.
	<ul style="list-style-type: none"> Présentation efficace des éléments de preuve aux Chambres préliminaires et de première instance. 	<ul style="list-style-type: none"> Proportion des rapports bimensuels sur l'évolution des affaires et des analyses des méthodes approuvés par le Procureur et le Procureur adjoint. 	<ul style="list-style-type: none"> Les demandes ont été présentées à la Chambre préliminaire et à la Chambre de première instance concernant les affaires 1 et 2 de la République démocratique du Congo. Toutes les demandes ont été examinées et approuvées par le Comité exécutif avant les audiences.

c) Sous-programme 2430: Section des appels

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
<ul style="list-style-type: none"> Mener des enquêtes sur six affaires et conduire un procès, sous réserve de l'obtention de la coopération externe nécessaire. (OS 1) 	<ul style="list-style-type: none"> Présentation concise et efficace des affaires devant la Chambre d'appel. 	<ul style="list-style-type: none"> Proportion des rapports bimensuels sur l'évolution des affaires et des analyses des méthodes approuvés par le Procureur et le Procureur adjoint. 	<ul style="list-style-type: none"> Dans tous les cas, les documents ont été approuvés par la direction générale (en 2007, la Section des appels a déposé 23 documents représentant 257 pages concernant les questions faisant l'objet d'appels, ainsi que plusieurs autres documents rédigés pour aider les équipes conjointes et les équipes chargées des procès). En outre, la Section des appels a apporté aux documents les modifications recommandées par la direction générale tout en respectant les délais applicables.
	<ul style="list-style-type: none"> Présentation de conclusions concises et de haute qualité dans les délais impartis. 	<ul style="list-style-type: none"> Proportion des projets de conclusions approuvés par les pairs et remis dans les délais stipulés. 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les projets de conclusions ont été soumis à l'examen de l'équipe conjointe ou de l'équipe chargée du procès suffisamment à l'avance pour pouvoir être examinés avant d'être déposés. Tous les délais ont été systématiquement respectés.
	<ul style="list-style-type: none"> Communication en temps utile de tous les avis juridiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Proportion des avis juridiques communiqués dans les délais impartis. 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les avis juridiques demandés ont été communiqués en temps utile.

C. Grand programme III - Greffe

1. Programme 3100: Cabinet du Greffier

a) Sous-programme 3110: Cabinet du Greffier

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
<ul style="list-style-type: none"> Mener des enquêtes sur six affaires et conduire un procès, sous réserve de l'obtention de la coopération externe nécessaire. (OS 1) 	<ul style="list-style-type: none"> Adoption en pleine connaissance de cause des décisions liées aux procédures judiciaires. Confirmation de 80% des décisions des Chambres/de la Présidence. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de décisions confirmées divisé par le nombre de décisions prises. 	<p>Pour que les décisions puissent être prises comme il convient, des indications ont été données aux divisions au moyen de réunions générales et bilatérales hebdomadaires avec les chefs de divisions et de sections relevant directement du Greffier.</p> <p>La communication et la coordination avec les autres organes ont été assurées par le biais de réunions hebdomadaires avec le Président et la Présidence et de réunions périodiques avec le Conseil de coordination.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Établir des procédures de prise de décisions bien rodées au sein des organes et entre organes et les clarifier, à partir d'une compréhension approfondie du rôle de chaque organe. (OS 10) 	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration et début de mise en œuvre du Plan stratégique du Greffe. Disponibilité de 100% du document et élaboration par la Division de plans conformes au document. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plaintes concernant la disponibilité de documents divisé par le nombre de consultations. 	<ul style="list-style-type: none"> Il n' a été reçu aucune plainte.
	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un système de mesure des performances. Disponibilité, chaque mois, de 80% des indicateurs de performance. 	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité effective d'indicateurs de performance divisée par la disponibilité prévue. 	<ul style="list-style-type: none"> Des statistiques mensuelles sont disponibles.
<ul style="list-style-type: none"> Susciter constamment un appui en faveur de la Cour grâce à un renforcement de la communication et de la compréhension mutuelle avec les parties prenantes, en soulignant le rôle et l'indépendance de l'Organisation. (OS 8) 	<ul style="list-style-type: none"> Réunions périodiques et constructives avec les parties prenantes. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de réunions/manifestations organisées divisé par le nombre prévu. 	<p>Le calendrier bisannuel a été établi et appliqué comme prévu. Les principales manifestations peuvent être résumées comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> Trois réunions d'information du corps diplomatique, deux réunions stratégiques avec des ONG, réunions périodiques avec les groupes de travail et les Amis de la Cour. Plus de 15 réunions bilatérales avec des représentants d'États. En outre, le Greffier a participé à 17 missions, dont 10 en Europe, 5 dans des pays dont la situation est examinée par la Cour et 2 dans d'autres pays d'Afrique.
	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration et exécution à 100% du plan bisannuel de réunions/manifestations. 	<ul style="list-style-type: none"> Information en retour des participants. 	<ul style="list-style-type: none"> Les réunions d'information du corps diplomatique sont jugées utiles et instructives. L'information en retour recueillie

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
			immédiatement après les réunions, par exemple lors des réunions avec les ONG, est utilisée pour améliorer constamment la présentation et le contenu des rencontres futures.
	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de 80% des objectifs des diverses sections du Cabinet du Greffier. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'objectifs atteints divisé par le nombre prévu. 	<ul style="list-style-type: none"> 80% des objectifs ont été réalisés.

b) Sous-programme 3120: Bureau de l'audit interne

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
<ul style="list-style-type: none"> Examiner, passer en revue et analyser les opérations financières de la Cour et les systèmes administratifs sous-jacents pour déterminer s'ils sont utilisés de manière économique, efficiente, efficace et conforme aux autorisations, réglementations et règles applicables à l'exécution des programmes approuvés. Donner en temps opportun aux chefs des départements administratifs de la Cour des informations, des assurances et des avis objectifs prouvant que les mécanismes de contrôle interne, systèmes de gestion et pratiques de l'Organisation sont bien conçus et utilisés efficacement. 	<ul style="list-style-type: none"> L'objectif stratégique du Bureau est de contribuer à mettre en place une organisation bien gérée qui soit comptable de ses actes. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de parties prenantes interrogées considérant que le travail du Bureau de l'audit interne influe de façon positive sur la Cour. 	<ul style="list-style-type: none"> Il a été procédé en 2007 à une analyse externe du contrôle de la qualité des activités du Bureau, conformément aux règles de l'art. Cet examen a confirmé que les parties prenantes considéraient que le Bureau avait désormais un impact positif. Le Bureau a mis en place un nouveau système d'assurance-qualité et de rapports assorti d'un plan d'action fondé sur les résultats de l'examen externe, et il sera rendu compte des résultats en 2008.
	<ul style="list-style-type: none"> Communication d'audits indépendants, d'informations objectives et d'avis impartiaux. Exemples montrant comment les activités du Bureau contribuent à faire de la Cour une organisation bien gérée et comptable de ses actes. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'audits indépendants réalisés et nombre d'informations et d'avis donnés. 	<ul style="list-style-type: none"> En 2007, il a été publié deux importants rapports d'audit des performances et trois rapports d'audit de caractère général, ainsi que plusieurs notes d'audit. Les vérificateurs ont participé à une investigation formelle et ont aidé la Cour à élaborer plusieurs initiatives concernant l'administration et le contrôle.
	<ul style="list-style-type: none"> Suivi et évaluation des progrès accomplis par les responsables dans l'application des recommandations. 	<ul style="list-style-type: none"> Progrès réalisés par les responsables dans l'accomplissement des intentions sous-jacentes aux recommandations. 	<ul style="list-style-type: none"> Le Bureau de l'audit interne et la Cour ont établi en 2007 un processus renforcé de suivi de l'application des recommandations et de rapports à ce sujet.

c) Sous-programme 3130: Section des avis juridiques

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir des politiques pour appliquer les normes de qualité spécifiées dans le Statut et le Règlement de procédure et de preuve à l'égard de toutes les personnes intervenant dans les procédures ou concernées à d'autres titres par les activités de la Cour, d'une manière qui soit respectueuse de la diversité. (OS 3) 	<ul style="list-style-type: none"> • Publication d'instructions administratives, de politiques et de directives conformes au Statut de Rome, au Règlement de procédure et de preuve, au Statut et au Règlement du personnel et au Règlement financier et Règles de gestion financière. Révision, en 2007, de 10 instructions administratives. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'instructions administratives publiées divisé par 10. 	<ul style="list-style-type: none"> • 6 circulaires d'information ont été examinées et promulguées. • 6 instructions administratives ont été examinées et promulguées.
	<ul style="list-style-type: none"> • Application uniforme des règles, politiques et directives en vigueur par tous les organes de la Cour et renforcement de l'efficacité administrative et opérationnelle. 		<ul style="list-style-type: none"> • Des consultations périodiques ont eu lieu avec le Bureau du Procureur et la Section des ressources humaines pour discuter de l'application des politiques ainsi que de l'application et de l'interprétation du Statut et du Règlement du personnel.
	<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture à 90% des services juridiques (avis et opinions) dans un délai de 10 jours. Communication de 20 avis juridiques sur différentes questions affectant le fonctionnement administratif et opérationnel de la Cour. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de services juridiques (avis et opinions) fournis dans un délai de 10 jours, divisé par le nombre total de demandes. • Nombre d'avis juridiques établis divisé par 20%. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il a été donné suite en temps utile à toute demande d'avis: au total, 25 avis concernant différentes questions ont été fournis au Greffier et à la Présidence.
<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir des mécanismes adaptés aux situations pour assurer toute la coopération nécessaire, en particulier en ce qui concerne l'arrestation et la remise à la Cour des personnes concernées. (OS 7) 	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption par les États de lois relatives à la coopération avec la Cour et/ou application par les États des procédures opératoires standard élaborées par la Cour en matière d'arrestations et de rémissions. 	<ul style="list-style-type: none"> • Procédures opératoires standard élaborées et discutées avec tous les États invités à arrêter et remettre des personnes à la Cour. Augmentation de 5% du nombre d'États ayant adopté une législation concernant la coopération avec la Cour. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faute de moyens à la Section, les progrès ont été limités et ce travail est actuellement réalisé par l'Université de Nottingham dans le cadre du projet relatif aux outils juridiques. • Il a été adressé aux États 30 rappels pour qu'ils communiquent le texte des lois qu'ils ont promulguées.
<ul style="list-style-type: none"> • Devenir une institution non bureaucratique axée plus sur l'obtention de résultats que sur l'application de procédures, invoquant les règlements lorsqu'il le faut pour garantir des droits et limiter les risques au maximum. (OS 11) 	<ul style="list-style-type: none"> • Négociation et conclusion, en 2007, de cinq accords/mémoires d'accord de coopération ou autres arrangements. Établissement d'accords/mémoires d'accord ou autres arrangements de coopération détaillés entre la Cour et les États intéressés et/ou la Cour et d'autres organisations internationales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'accords/mémoires d'accord de coopération négociés et conclus divisé par 5. 	<ul style="list-style-type: none"> • 5 accords de réinstallation de témoins. • Un accord concernant l'exécution des peines. • 6 mémoires d'accord de coopération (Belgique, République centrafricaine, Institut médico-légal des Pays-Bas, Base de données du TPIY, ONU pour la tenue de la session de l'Assemblée des États Parties et AALCO).
	<ul style="list-style-type: none"> • Protection des intérêts juridiques de la Cour. Représentation de la Cour devant 10 procédures quasi judiciaires et/ou juridiques devant la Commission de 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'affaires dans lesquelles la Cour a dû être représentée divisé par 10. 	<ul style="list-style-type: none"> • 7 révisions administratives. • 3 affaires devant la Commission de recours. • 8 affaires disciplinaires.

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
	recours, le Comité consultatif de discipline, le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail (TAOIT), des groupes d'arbitrage et d'autres mécanismes formels et/ou informels de règlement des conflits avec les membres du personnel.		<ul style="list-style-type: none"> 3 affaires devant le Tribunal administratif de l'OIT.
	<ul style="list-style-type: none"> Réduction au minimum de la responsabilité juridique ou des risques juridiques affectant les rapports entre la Cour, les fournisseurs et les entrepreneurs grâce à l'examen de 20 contrats commerciaux ou contrats connexes concernant la fourniture de biens et/ou de services affectant directement ou indirectement le fonctionnement de la Cour. Absence de réclamations contre la Cour ou de responsabilité contractuelle de sa part. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'accords contractuels examinés en 2007 divisé par 20. Nombre de réclamations contre la Cour ayant abouti divisé par le nombre de réclamations reçues. 	<ul style="list-style-type: none"> 25 contrats ont été examinés. 66 dossiers ont été examinés et présentés. 2 affaires de responsabilité contractuelle sont en suspens.

d) Sous-programme 3140: Section de la sécurité

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un système pour traiter l'ensemble des risques en matière de sécurité, en s'efforçant d'assurer à tous les participants une sécurité maximum en conformité avec le Statut de Rome. (OS 2) Assurer un niveau maximum de sécurité, de sûreté et de bien-être pour tout le personnel, comme le veut le Statut de Rome. (OS 15) 	<p>Siège</p> <ul style="list-style-type: none"> Création et maintien continu d'un environnement sûr au siège de la Cour, conformément aux Normes minimales de sécurité opérationnelle (MOSS) applicables au siège: <ul style="list-style-type: none"> Contrôle de 100% des personnes et articles pénétrant dans les locaux de l'Arc; Intervention appropriée d'un agent de la sécurité en cas d'incident dans un délai de deux minutes; Réalisation intégrale du programme de formation du personnel des services de la sécurité et de la sûreté; Réalisation à 95% du programme de formation des membres du personnel à la sûreté et à la sécurité; Exercice annuel d'évacuation du bâtiment du siège en 10 minutes. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes/d'articles contrôlés divisé par le nombre de personnes et d'articles pénétrant dans les locaux de l'Arc. Nombre d'incidents donnant lieu à une intervention dans un délai de deux minutes divisé par le nombre total d'incidents. Pourcentage de mise en œuvre du programme de formation du personnel des services de la sécurité et de la sûreté. Pourcentage de réalisation du programme général de formation à la sûreté et à la sécurité des membres du personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> La CPI applique une politique de contrôle de 100% des personnes et articles pénétrant dans les locaux de l'Arc. Le nombre total de personnes entrant dans les locaux après un contrôle de sécurité a augmenté de 10,6%. Le nombre total d'articles contrôlés a augmenté de 21,3%. Le Service de la sûreté et de la sécurité est intervenu dans les délais, après un incident, dans 95,4% des cas. Le nombre total d'incidents signalés a diminué de 8,5%. La formation obligatoire du personnel opérationnel a été assurée à 100%. La Section de la sécurité et de la sûreté a mené à bien 100% du programme général de formation à la sécurité des membres du personnel. Des réunions de sensibilisation aux risques d'incendie et à la sécurité ont été suivies par 90% des membres du personnel de la CPI.

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un audit de la sécurité de l'information en vue de l'obtention de l'homologation ISO 17799. • Mise en place d'un Forum interorganes de gestion de la sécurité de l'information fonctionnant efficacement dans 95% des cas (réunions de coordination entre organes au sein du Forum). 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'évaluations et d'investigations concernant la sécurité de l'information menées à bien. • Nombre de réunions de l'ISMF divisé par le nombre total de réunions prévues. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'évacuation du bâtiment du siège de la CPI s'est faite conformément aux paramètres établis. • La Cour a demandé à des experts de l'extérieur de faire un essai de pénétration pour vérifier l'étanchéité de l'infrastructure informatique de protection contre les menaces internes. • Plusieurs autres essais ont été réalisés pour déterminer la solidité du réseau informatique et des communications. • Il a été organisé 11 réunions de l'ISMF, dont la fréquence est désormais non plus bihebdomadaire mais mensuelle depuis que les politiques les plus urgentes ont été promulguées.
	<p>Terrain</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la sûreté et de la sécurité des membres du personnel, des biens, de l'information et des avoirs de la Cour sur le terrain, et application intégrale des Normes minimales de sécurité opérationnelle (MOSS), des Normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile (MORSS) et des Normes minimum de communications opérationnelles (MOCS) avant la mise en route de toute activité sur le terrain. • Application de la politique en matière de sécurité sur le terrain ou dans les secteurs où sont menées les opérations d'enquête. • Évaluation complète des risques de sécurité dans chacun des secteurs d'opération de la Cour. 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des normes MOSS, MORSS et MOCS avant toute activité sur le terrain divisé par 100%. • Pourcentage d'application de la politique concernant la sécurité sur le terrain ou dans les secteurs où sont menées des enquêtes. • Pourcentage d'évaluations des risques de sécurité réalisées pour chaque secteur d'opérations de la Cour. 	<ul style="list-style-type: none"> • Globalement, les normes MOSS sont respectées à 90%. Les normes de communications sont inhérentes aux normes MOSS. • L'on a publié le texte de la déclaration faite par le Greffier devant la Section de la sûreté et de la sécurité, le JTAG, la JCMT et l'ISMF. • Des évaluations des risques ont été réalisées pour 90% des secteurs d'opérations de la Cour.
<ul style="list-style-type: none"> • Établir des procédures de prise de décisions bien rodées au sein des organes et entre organes et les clarifier, à partir d'une compréhension approfondie du rôle de chaque organe. (OS 10) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mécanisme interorganes de gestion de la sécurité (Groupe conjoint d'évaluation des risques (JTAG)) et réunions de coordination entre organes au sein du JTAG dans 95% des cas. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions hebdomadaires du JTAG divisé par le nombre total de réunions prévues. 	<ul style="list-style-type: none"> • 95%
	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination préalable de toutes les activités sur le terrain dans le cadre du JTAG dans 95% des cas de mise en route d'activités. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités préalables aux missions sur le terrain qui ont été coordonnées divisé par le nombre total de missions. 	<ul style="list-style-type: none"> • 95% des missions sur le terrain ont été coordonnées par le JTAG.

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un Forum interorganes de gestion de la sécurité et de l'information (ISMF); réunions interorganes de coordination deux fois par semaine dans 95% des cas. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de réunions bihebdomadaires de l'ISMF divisé par le nombre total de réunions prévues. 	<ul style="list-style-type: none"> La fréquence des réunions de l'ISMF est désormais non plus bihebdomadaire mais mensuelle. L'ISMF a tenu 11 réunions en 2007.

e) Sous-programme 3150: Bureau du Contrôleur

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
<ul style="list-style-type: none"> Établir des procédures de prise de décisions bien rodées au sein des organes et entre organes et les clarifier, à partir d'une compréhension approfondie du rôle de chaque organe. (OS 10) 	<ul style="list-style-type: none"> Des structures hiérarchiques claires ont été établies pour le Bureau grâce à la publication d'une directive concernant son rôle et ses responsabilités. 	<ul style="list-style-type: none"> Publication de la directive. 	<ul style="list-style-type: none"> Le projet de directive est actuellement en discussion.
<ul style="list-style-type: none"> Devenir une institution non bureaucratique axée plus sur l'obtention de résultats que sur l'application de procédures, invoquant les règlements lorsqu'il le faut pour garantir des droits et limiter les risques au maximum. (OS 11) 	<ul style="list-style-type: none"> Création et maintien d'un système efficace de contrôles internes concernant l'exécution du budget au moyen de l'élaboration de procédures claires sur les flux d'activités et les responsabilités. Sensibilisation accrue des directeurs de programmes/agents certificateurs aux responsabilités qui leur incombent en ce qui concerne l'utilisation des ressources et les contrôles internes. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de procédures élaborées au sujet des flux d'activités et des responsabilités par rapport à 2006. 	<ul style="list-style-type: none"> Les agents certificateurs se sont familiarisés avec le système SAP de la Cour, qui est l'un des mécanismes de contrôle interne.
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un ensemble de programmes en vue de parvenir à un niveau optimal de qualité de la manière la plus efficiente possible. (OS 12) 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des dépenses dans les limites des crédits ouverts et des recettes disponibles. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et valeur des cas de respect du budget approuvé divisé par le budget approuvé. 	<ul style="list-style-type: none"> 100%.
	<ul style="list-style-type: none"> Conformité des accords sur les contributions volontaires par rapport aux politiques et procédures de la Cour. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de cas dans lesquels les accords relatifs aux contributions volontaires ont été respectés. 	<ul style="list-style-type: none"> 100%

2. Programme 3200: Direction des services administratifs communs

a) Sous-programme 3210: Cabinet du Directeur

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Devenir une institution non bureaucratique axée plus sur l'obtention de résultats que sur l'application de procédures, invoquant les règlements lorsqu'il le faut pour garantir des droits et limiter les risques au maximum. (OS 11) 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration de 90% des systèmes d'information de gestion et mise en œuvre de 80% des principaux systèmes d'information. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rapports de haute qualité divisé par le nombre de rapports requis. • Nombre de systèmes d'information disponibles divisé par le nombre prévu. 	<ul style="list-style-type: none"> • Plus de 80% des rapports ont été disponibles.
<ul style="list-style-type: none"> • Établir des procédures de prise de décisions bien rodées au sein des organes et entre organes et les clarifier, à partir d'une compréhension approfondie du rôle de chaque organe. (OS 10) 	<ul style="list-style-type: none"> • Conclusion de 90% de la série complète d'accords de services avec tous les clients de la Cour. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'accords de services existants divisé par le nombre de clients à la Cour. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les accords de services sont en discussion, sauf celui avec la Section du budget et des finances. Aucun accord n'a encore été finalisé.
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un environnement à visage humain qui valorise le personnel, dans toutes ses diversités. (OS 16) 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 10% du nombre de plaintes reçues des représentants du personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plaintes reçues en 2007 moins le nombre reçu en 2006. 	<ul style="list-style-type: none"> • S.O.
	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de 80% des objectifs de la Division. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'objectifs atteints divisé par le nombre prévu. 	<ul style="list-style-type: none"> • 69%

b) Sous-programme 3220: Section des ressources humaines

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Recruter du personnel répondant aux normes les plus élevées d'efficacité, de compétence et d'intégrité en tenant dûment compte de la représentation géographique, de la représentation des principaux systèmes juridiques et de la parité entre les sexes. (OS 14) 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de 5% du nombre et de la diversité des candidats par rapport à 2006. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de candidatures reçues en 2007 divisé par le nombre enregistré en 2006. • Nombre de nationalités de candidats en 2007 divisé par le nombre correspondant de 2006. 	<ul style="list-style-type: none"> • 146,6% • 103,8%
	<ul style="list-style-type: none"> • Représentation des femmes à 45% au moins des postes permanents. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de femmes titulaires d'un poste permanent divisé par le nombre de postes. 	<ul style="list-style-type: none"> • 48,5%
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer un niveau maximum de sécurité, de sûreté et de bien-être pour tout le personnel, comme le veut le Statut de Rome. (OS 15) 	<ul style="list-style-type: none"> • La Cour fournit des services de santé préventifs et prend des précautions adéquates lorsque les membres du personnel sont appelés à se rendre dans des zones à haut risque, notamment au moyen de réunions d'information, de vaccinations et d'une assurance-évacuation en cas d'urgence; 95% des membres du personnel en déplacement ont subi une visite médicale avant que des billets leur soient délivrés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de voyageurs ayant subi une visite médicale avant que ne leur soient délivrés des billets, divisé par le nombre total de voyageurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'actuel Module de gestion des voyages du système SAP ne permet pas encore de procéder à ce calcul de façon électronique mais il ressort des sondages manuels qu'en moyenne, l'objectif fixé est atteint.

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
	<ul style="list-style-type: none"> Les membres du personnel ont touché leurs émoluments, indemnités et prestations en temps opportun: 90% de toutes les demandes de personnel ont été traitées par la Section des ressources humaines dans un délai de deux semaines. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de demandes de personnel traitées dans un délai de deux semaines, divisé par le nombre total de demandes. 	<ul style="list-style-type: none"> Non disponible.
<ul style="list-style-type: none"> Offrir des possibilités de formation et de promotion au personnel performant. (OS 17) 	<ul style="list-style-type: none"> 70% des membres du personnel qui suivent une formation signalent que leurs compétences se sont améliorées. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de membres du personnel ayant signalé que leurs compétences s'étaient améliorées divisé par le nombre total de participants au programme de formation. 	<ul style="list-style-type: none"> Il a été élaboré et l'on a entrepris de mettre en place en 2008 un système d'évaluation de l'impact de la formation sur les performances.
	<ul style="list-style-type: none"> Développement continu des connaissances linguistiques: 90% des membres du personnel qui subissent l'examen de connaissances linguistiques le passent avec succès. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de membres du personnel ayant passé avec succès l'examen de connaissances linguistiques divisé par le nombre total de participants aux cours de langue. 	<ul style="list-style-type: none"> 81%

c) Sous-programme 3240: Section du budget et des finances

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
<ul style="list-style-type: none"> Soumettre des propositions budgétaires justifiées, précises et transparentes n'appelant que des ajustements mineurs des montants proposés et de la répartition des ressources de la part de l'Assemblée des États Parties. (OS 13) 	<ul style="list-style-type: none"> Le processus budgétaire ne dure pas plus de quatre mois, ce qui permet d'établir un projet de budget justifié, précis et transparent. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre effectif de mois exigés par le processus budgétaire divisé par 4. 	<ul style="list-style-type: none"> 125%
	<ul style="list-style-type: none"> Les rapports du Commissaire aux comptes contenant moins de quatre observations ou recommandations concernant les comptes et les états financier. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'observations/recommandations du Commissaire aux comptes divisé par 4. 	<ul style="list-style-type: none"> 125%
<ul style="list-style-type: none"> Devenir une institution non bureaucratique axée plus sur l'obtention de résultats que sur l'application de procédures, invoquant les règlements lorsqu'il le faut pour garantir des droits et limiter les risques au maximum. (OS 11). 	<ul style="list-style-type: none"> Traitement dans les 30 jours de la réception de 90% des factures et des demandes de remboursement de frais de voyage présentées. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de factures et de demandes de remboursement de frais de voyage traitées dans les 30 jours de leur réception divisé par leur nombre total. 	<ul style="list-style-type: none"> 92%
<ul style="list-style-type: none"> Devenir une cour électronique garantissant un degré de sécurité élevé de l'information. (OS 20) 	<ul style="list-style-type: none"> Maximisation de la disponibilité de données en temps réel grâce au système ERP. Au moins 80% d'appréciations positives sur les rapports de gestion ERP. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'appréciations positives concernant les rapports de gestion divisé par le nombre total d'observations (sur la base du projet d'analyse de l'information en retour sur la gestion). 	<ul style="list-style-type: none"> Non disponible. Le projet d'information en retour sur la gestion doit être mis en œuvre après qu'il aura été créé, comme proposé, un poste d'analyste des procédés. Le titulaire de ce poste exécutera ce projet dans le cadre de ses attributions.

d) Sous-programme 3250: Section des services généraux

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
<ul style="list-style-type: none"> Établir des procédures de prise de décisions bien rodées au sein des organes et entre organes et les clarifier, à partir d'une compréhension approfondie du rôle de chaque organe. (OS 10) 	<ul style="list-style-type: none"> Réponse dans les délais convenus à 85% au moins de toutes demandes de services internes. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de services fournis dans les délais convenus divisé par le nombre de demandes. 	<ul style="list-style-type: none"> 95% (Logistique et transports) 97% (Gestion des bâtiments) 90% (Voyages) 95% (Relations avec l'État hôte)
	<ul style="list-style-type: none"> Garantis la conformité, comme défini dans les accords de services, de 85% au moins de toutes les communications avec les utilisateurs finals et les prestataires de services. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de communications effectuées conformément aux accords de services divisé par leur nombre total. 	<ul style="list-style-type: none"> L'accord de service n'a pas été finalisé, mais les communications avec les utilisateurs finals et les prestataires de services ont été menées efficacement sur la base des procédures opératoires standard des directives établies.
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un ensemble de programmes en vue de parvenir à un niveau optimal de qualité de la manière la plus efficiente possible. (OS 12) 	<ul style="list-style-type: none"> Moins de 5% des services donnent lieu à des plaintes officielles des clients. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plaintes divisé par le nombre de tâches accomplies par la Section. 	<ul style="list-style-type: none"> 2%
	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation efficiente des ressources allouées à la Section pour la réalisation d'au moins 80% des résultats prévus pour chaque rubrique budgétaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'objectifs de performances atteints divisé par le nombre de rubriques budgétaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Plus de 80%
<ul style="list-style-type: none"> Devenir une institution non bureaucratique axée plus sur l'obtention de résultats que sur l'application de procédures, invoquant les règlements lorsqu'il le faut pour garantir des droits et limiter les risques au maximum. (OS 11). 	<ul style="list-style-type: none"> Rationalisation de la gestion de la Section grâce à la mise au point et à l'amélioration d'applications opérationnelles et de rapports. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de rapports fournis divisé par le nombre de rapports requis. 	<ul style="list-style-type: none"> 100%

e) Sous-programme 3260: Section des technologies de l'information et des communications

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
<p>Mettre en place un ensemble de programmes en vue de parvenir à un niveau optimal de qualité de la manière la plus efficiente possible. (OS 12)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation efficace des systèmes informatiques et des systèmes de communication de la Cour: <ul style="list-style-type: none"> 99,2% de fonctionnement sans pannes en moyenne et sans accès non autorisé de l'extérieur; 99,2 % des demandes de services et d'appui opérationnel donnent lieu à une intervention dans les délais convenus dans l'accord de services. 	<ul style="list-style-type: none"> Heures de fonctionnement des systèmes divisées par les heures de service. Nombre d'interventions à la suite de demandes comme convenu dans l'accord de services divisé par le nombre de demandes. 	<ul style="list-style-type: none"> Temps de fonctionnement des applications: 98,9% Temps de fonctionnement de l'infrastructure: 99,99% Moyenne: 99,35% Nombre de demandes de services présentées: 8 735 Nombre de demandes de services closes: 8 741 Pourcentage de clôture = 100,1% 18% des services demandés ont été assurés par 12 mois de travail de personnel temporaire non prévu.

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
	<ul style="list-style-type: none"> 99,5% des enquêtes et des audiences sont appuyées et menées comme prévu. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'audiences tenues sans problèmes liés aux TIC divisé par le nombre total d'audiences. Nombre de missions sans problèmes de TIC divisé par le nombre de missions. 	<ul style="list-style-type: none"> 28 audiences au total, pas de problèmes de TIC signalés = 100% Aucune mission n'a échoué par suite de problèmes de TIC = 100%
<ul style="list-style-type: none"> Devenir une cour électronique garantissant un degré de sécurité élevé de l'information. (OS 20) 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune information confidentielle n'est divulguée pour des raisons liées aux technologies (99,9%). 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'incidents liés à la confidentialité qui ont été signalés divisé par le nombre d'informations confidentielles conservées. 	<ul style="list-style-type: none"> 3 incidents liés à la confidentialité de l'information ont été signalés sur 350 000 informations confidentielles conservées.
<ul style="list-style-type: none"> Concevoir et utiliser une structure destinée à garantir la publicité de toutes les procédures auprès de l'opinion à l'échelle locale et internationale. (OS 9) 	<ul style="list-style-type: none"> Rationalisation du traitement de l'information de la Cour (50%). 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'audiences dans le cas desquelles les éléments de preuve et les pièces de la Cour sont affichés et traités électroniquement divisé par le nombre total de procès. 	<ul style="list-style-type: none"> Le système Ringtail n'a pas été utilisé à la Cour en 2007

f) Sous-programme 3270: Section des achats

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
<ul style="list-style-type: none"> Devenir une institution non bureaucratique axée plus sur l'obtention de résultats que sur l'application de procédures, invoquant les règlements lorsqu'il le faut pour garantir des droits et limiter les risques au maximum. (OS 11) 	<ul style="list-style-type: none"> Traitement de l'ensemble des demandes internes de fourniture de biens ou de services. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de processus menés à bien divisé par le nombre de demandes de fourniture. 	<ul style="list-style-type: none"> Traitement de l'ensemble des demandes internes de fourniture de biens ou de services.
<ul style="list-style-type: none"> Devenir une cour électronique garantissant un degré de sécurité élevé de l'information. (OS 20) 	<ul style="list-style-type: none"> Réduction de 2% des coûts d'achats grâce à un recours accru à l'Internet et au courrier électronique. 	<ul style="list-style-type: none"> Coûts d'achats de 2007 divisés par les coûts d'achats de 2006. 	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les télécopies sont maintenant reçues sous forme numérique, ce qui réduit le nombre de copies sur papier. Toutes les demandes de devis concernant des achats de faible valeur sont désormais adressées par courriel. Toutes les informations concernant les fournisseurs sont conservées dans le système ERP, y compris les adresses électroniques. Accès au répertoire mondial des fournisseurs par le biais du site web.
<ul style="list-style-type: none"> Établir et mettre en pratique un ensemble complet de normes éthiques claires destinées à orienter le comportement du personnel. (OS 19) 	<ul style="list-style-type: none"> Impartialité totale et absence de traitement préférentiel dans les activités d'achats. Moins de 5% des activités devraient faire l'objet de réclamations de la part des fournisseurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de réclamations officielles de fournisseurs reçues par la Cour divisé par le nombre d'activités. 	<ul style="list-style-type: none"> La Cour n'a reçu aucune réclamation officielle des fournisseurs.

g) Sous-programme 3280: Section des opérations extérieures

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
<ul style="list-style-type: none"> Devenir une institution non bureaucratique axée plus sur l'obtention de résultats que sur l'application de procédures, invoquant les règlements lorsqu'il le faut pour garantir des droits et limiter les risques au maximum. (OS 11) 	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de l'administration de l'appui aux opérations sur le terrain: 100% des opérations financières liées aux opérations sur le terrain sont dûment comptabilisées. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'opérations financières dûment comptabilisées divisé par le nombre d'opérations. 	<ul style="list-style-type: none"> 95%
	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de l'appui aux bureaux extérieurs: 90% des questions soulevées sont réglées dans les 15 jours. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de questions soulevées ayant été réglées dans les 15 jours divisé par leur nombre total. 	<ul style="list-style-type: none"> Des statistiques détaillées ne sont pas encore disponibles.
<ul style="list-style-type: none"> Établir des procédures de prise de décisions bien rodées au sein des organes et entre organes et les clarifier, à partir d'une compréhension approfondie du rôle de chaque organe. (OS 10) 	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de l'efficacité de l'appui aux missions sur le terrain: 5% au maximum des missions appuyées sont retardées par la faute de la Section des opérations extérieures. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de missions retardées par la faute de la Section des opérations extérieures divisé par le nombre total de missions. 	<ul style="list-style-type: none"> 0%
<ul style="list-style-type: none"> Concevoir des mécanismes adaptés aux situations pour assurer toute la coopération nécessaire, en particulier en ce qui concerne l'arrestation et la remise à la Cour des personnes concernées. (OS 7) 	<ul style="list-style-type: none"> Il est conclu avec une société publique nationale au moins un contrat de transport par bureau extérieur pour les déplacements vers les Pays-Bas. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de résultats obtenus divisé par le nombre de pays appuyés. 	<ul style="list-style-type: none"> 75%
	<ul style="list-style-type: none"> Il est conclu avec une société privée nationale au moins un contrat de transport par bureau extérieur pour les déplacements vers les Pays-Bas. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de résultats obtenus divisé par le nombre de pays appuyés. 	<ul style="list-style-type: none"> 25%

3. Programme 3300: Division des services de la Cour

a) Sous-programme 3310: Bureau du chef de la Division

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
<ul style="list-style-type: none"> Concevoir des politiques pour appliquer les normes de qualité spécifiées dans le Statut et le Règlement de procédure et de preuve à l'égard de toutes les personnes intervenant dans les procédures ou concernées à d'autres titres par les activités de la Cour, d'une manière qui soit respectueuse de la diversité. (OS 3) 	<ul style="list-style-type: none"> Absence de retards ou d'interruptions dans la procédure judiciaire imputables à la Division. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de retards ou d'interruptions imputables à la Division divisé par le nombre total de retards. 	<ul style="list-style-type: none"> 0%
	<ul style="list-style-type: none"> Absence de griefs justifiés émanant de sources internes et externes au sujet du travail de la Division. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de griefs justifiés divisé par le nombre total de griefs. 	<ul style="list-style-type: none"> Trois décisions du Greffier ont été discutées devant la Chambre au sujet des affaires dont s'occupe l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins. La Chambre a décidé que l'une d'elles était justifiée.

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir des mécanismes adaptés aux situations pour assurer toute la coopération nécessaire, en particulier en ce qui concerne l'arrestation et la remise à la Cour des personnes concernées. (OS 7) • Mettre en place un système pour traiter l'ensemble des risques en matière de sécurité, en s'efforçant d'assurer à tous les participants une sécurité maximum en conformité avec le Statut de Rome. (OS 2) 			
<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser tous les objectifs des sections de la Division. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accomplissement de tous les objectifs de la Division. 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion des objectifs atteints par les sections divisé par le nombre total d'objectifs fixés. 	<ul style="list-style-type: none"> • 94%

b) Sous-programme 3320: Section de l'administration judiciaire

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Mener des enquêtes sur six affaires et conduire un procès, sous réserve de l'obtention de la coopération externe nécessaire. (OS 1) 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui aux sessions de la Cour conformément au Règlement. Au maximum 10% d'interruptions ou de retards imputables à la Section. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de retards ou d'interruptions imputables à la Section divisé par leur nombre total. 	<ul style="list-style-type: none"> • 0%
	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue des procès-verbaux d'audience et facilitations de l'accès à ces documents. Au minimum 95% de procès-verbaux complets et exacts et au maximum 10% de plaintes de la partie adverse concernant le manque d'accès. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de procès-verbaux complets et exacts divisé par leur nombre total. • Nombre de plaintes de manque d'accès divisé par le nombre de dossiers consultés. 	<ul style="list-style-type: none"> • 100% • Il a été reçu deux plaintes concernant l'absence de moyens efficaces d'accès aux dossiers. Ces plaintes sont actuellement examinées par la Section de l'administration judiciaire et la Section des TIC.
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un système pour traiter l'ensemble des risques en matière de sécurité, en s'efforçant d'assurer à tous les participants une sécurité maximum en conformité avec le Statut de Rome. (OS 2) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un système sûr et fiable d'administration judiciaire répondant aux besoins de la Cour (en coopération avec la Section des TIC). Couverture d'au moins 80% de la fonctionnalité requise d'ici à la fin de 2007. Disponibilité du système de plus de 90% du total des jours de travail en 2007. Pas de manquements à la sécurité (100%). 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de fonctionnalités du système d'information divisé par le nombre de fonctionnalités requises. • Nombre de jours pendant lesquels les systèmes sont disponibles divisé par le nombre de jours de travail. • Nombre de manquements à la sécurité divisé par le nombre de jours de travail. 	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre des fonctionnalités connues du système a été entravée par les limitations liées au logiciel en place (Livenote). En outre, les nouvelles exigences fonctionnelles du système d'information de la Cour ont été définies en 2007. La mise en œuvre d'un système central d'administration judiciaire a été mené à bien en partie en 2007 (40%); l'expansion du système se poursuivra en 2008. Globalement, le taux de mise en place du système d'information de la Cour est estimé à 60%.

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
			<ul style="list-style-type: none"> Toutes les composantes électroniques en place ont été disponibles au moins 80% du nombre total de jours de travail en 2007. Il n'y a PAS de manquements à la sécurité des systèmes informatiques de la Cour imputables à la Section de l'administration judiciaire. Il y a eu une défaillance potentielle sur le réseau utilisé par la Section (99,5 %)
<ul style="list-style-type: none"> Concevoir et utiliser une structure destinée à garantir la publicité de toutes les procédures auprès de l'opinion à l'échelle locale et internationale. (OS 9) 	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité de 95% des enregistrements audiovisuels des sessions de la Cour. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'enregistrements audiovisuels disponibles divisé par le nombre total d'enregistrements audiovisuels requis pour toutes les sessions de la Cour. 	<ul style="list-style-type: none"> 100%
	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité de 95% des procès-verbaux des sessions de la Cour. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de procès-verbaux disponibles divisé par le nombre total de procès-verbaux requis pour toutes les sessions de la Cour. 	<ul style="list-style-type: none"> 100%

c) Sous-programme 3330: Section de la détention

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
<ul style="list-style-type: none"> Concevoir des politiques pour appliquer les normes de qualité spécifiées dans le Statut et le Règlement de procédure et de preuve à l'égard de toutes les personnes intervenant dans les procédures ou concernées à d'autres titres par les activités de la Cour, d'une manière qui soit respectueuse de la diversité. (OS 3) Mettre en place un système pour traiter l'ensemble des risques en matière de sécurité, en s'efforçant d'assurer à tous les participants une sécurité maximum en conformité avec le Statut de Rome. (OS 2) Mener des enquêtes sur six affaires et conduire un procès, sous réserve de l'obtention de la coopération externe 	<ul style="list-style-type: none"> Une communauté de détention bien organisée au sein de laquelle les détenus sont et s'estiment collectivement en sécurité, le nombre d'incidents ayant entraîné des blessures graves étant inférieur à 10% du nombre moyen de personnes détenues.⁴ 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'incidents ayant entraîné des blessures graves divisé par le nombre moyen de détenus. 	<ul style="list-style-type: none"> 0%
	<ul style="list-style-type: none"> Aucune tentative d'évasion du centre de détention n'est à déplorer. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'évasions divisé par le nombre de détenus. 	<ul style="list-style-type: none"> 0%
	<ul style="list-style-type: none"> 90% du personnel a suivi une formation portant sur tous les aspects de la gestion de détenus dans un environnement international. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'agents formés divisé par le nombre total d'agents. 	<ul style="list-style-type: none"> 100%
	<ul style="list-style-type: none"> Tous les rapports du CICR sur l'ensemble des aspects de la gestion des détenus dans un système carcéral sont positifs. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'appréciations positives divisé par le nombre total d'appréciations. 	<ul style="list-style-type: none"> 100%

⁴ En 2007, le nombre de détenus n'atteindra sans doute pas la dizaine. La valeur de la mesure quantitative susmentionnée risque d'être faussée par les dimensions réduites de l'échantillon.

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
nécessaire. (OS 1)	<ul style="list-style-type: none"> Il est accusé réception par écrit dans un délai de trois jours de toutes les plaintes déposées par des détenus dans le cadre de la procédure formelle de plaintes. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plaintes dont il a été accusé réception dans les délais divisé par le nombre total de plaintes. 	<ul style="list-style-type: none"> 100%
	<ul style="list-style-type: none"> Moins de 10% des réclamations sont considérées comme justifiées. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plaintes justifiées divisé par le nombre total de plaintes. 	<ul style="list-style-type: none"> 0%

d) Sous-programme 3340: Section d'interprétation et de traduction de la Cour

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
<ul style="list-style-type: none"> Concevoir des politiques pour appliquer les normes de qualité spécifiées dans le Statut et le Règlement de procédure et de preuve à l'égard de toutes les personnes intervenant dans les procédures ou concernées à d'autres titres par les activités de la Cour, d'une manière qui soit respectueuse de la diversité. (OS 3) 	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation d'une terminologie exacte et cohérente afin de garantir la qualité des services de traduction et d'interprétation (au siège de la Cour et sur le terrain) et de faciliter ainsi une communication efficace; Au minimum 800 recherches par mois au moyen d'outils linguistiques; Création de 100 fiches minimum par mois; Validation de 100 termes minimum par mois. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de recherches effectuées chaque mois dans les outils linguistiques divisé par le nombre d'utilisateurs enregistrés. Nombre de fiches créées chaque mois divisé par le nombre de contributeurs enregistrés. Nombre de termes validés chaque mois divisé par le nombre de terminologies enregistrés. 	<ul style="list-style-type: none"> 39 usagers actifs, 300 recherches par usager et par mois. 95 fiches et 318 termes créés par mois par 12 contributeurs actifs (au total 1 145 fiches et 3 822 termes sur l'ensemble de l'année). 55 fiches et 135 termes validés par mois par un terminologue enregistré (au total 659 fiches et 1 626 termes sur l'ensemble de l'année).
<ul style="list-style-type: none"> Établir des procédures de prise de décisions bien rodées au sein des organes et entre organes et les clarifier, à partir d'une compréhension approfondie du rôle de chaque organe. (OS 10) 	<ul style="list-style-type: none"> Édition/révision: productivité des éditeurs/réviseurs conforme aux normes des organisations internationales: au moins 13 pages en moyenne éditées ou révisées par éditeur/réviseur. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre total de pages éditées/révisées divisé par le nombre d'éditeurs/réviseurs à plein temps. 	<ul style="list-style-type: none"> 10 089 pages de révision/édition par 2,8 éditeurs/réviseurs à plein temps, soit 13,9 pages par jour.
	<ul style="list-style-type: none"> Traduction: productivité des traducteurs conforme aux normes des organisations internationales: au moins 5 pages par jour en moyenne par traducteur. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre total de pages traduites divisé par le nombre de traducteurs à plein temps. 	<ul style="list-style-type: none"> 10 810 pages de traduction par 9,5 traducteurs à plein temps, soit 4,4 pages par jour.
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un ensemble de programmes en vue de parvenir à un niveau optimal de qualité de la manière la plus efficiente possible. (OS 12) 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des services d'interprétation: planification satisfaisante de toutes les ressources du service d'interprétation et établissement d'un ordre de priorités des affectations conformément aux dispositions pertinentes du Règlement du Greffe. Le manque d'interprètes appropriés ne retarde pas plus de 9% des activités 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'activités d'appui à la réalisation des objectifs stratégiques de la Cour qui ont été retardées faute d'interprètes appropriés divisé par le nombre total d'activités appuyées. 	<ul style="list-style-type: none"> Interprétation sur le terrain: 0% (30 demandes représentant 361 jours d'interprétation, pas de retards) Interprétation: 0% (183 demandes représentant 832 jours d'interprétation, pas de retards).

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
	d'appui à la réalisation des objectifs stratégiques de la Cour.		
	<ul style="list-style-type: none"> Qualité d'interprétation: 95% d'appréciations positives selon l'évaluation normalisée du contrôle de la qualité de l'interprétation. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plaintes justifiées concernant la qualité de l'interprétation divisé par le nombre total de jours d'interprétation. 	<ul style="list-style-type: none"> Interprétation sur le terrain: 100% d'appréciations positives. Interprétation: 99,99% d'appréciations positives (2 demandes de corrections sur 183 réunions avec interprétation).
	<ul style="list-style-type: none"> Formation: 75% des interprètes de terrain formés/interprètes simultanés peuvent être affectés à des travaux d'interprétation. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre total de candidats ayant passé avec succès les tests d'interprétation à la suite de la formation interne divisé par le nombre total de candidats. 	<ul style="list-style-type: none"> Interprétation sur le terrain: 63 candidats, dont 37% ont été recrutés pour inscription sur le fichier de la CPI. Interprétation: tous les interprètes P-1 qui ont reçu une formation en 2007 ont été accrédités comme interprètes simultanés et peuvent désormais être utilisés pour interpréter dans une direction au moins.

e) Sous-programme 3350: Unité d'aide aux victimes et aux témoins

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
<ul style="list-style-type: none"> Mener des enquêtes sur six affaires et conduire un procès, sous réserve de l'obtention de la coopération externe nécessaire. (OS 1) 	<ul style="list-style-type: none"> Il est donné suite rapidement et comme il convient aux demandes du Bureau du Procureur, de la Section d'appui à la défense et de la Section de la participation des victimes et des réparations, quel que soit le lieu. 100% des demandes sont évaluées et traitées dans un délai d'une semaine. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de demandes auxquelles il est donné suite dans la semaine divisé par le nombre total de demandes. 	<ul style="list-style-type: none"> 0 %
	<ul style="list-style-type: none"> Fourniture de services efficaces et efficaces aux parties qui en font la demande et aux Chambres. Tous les services demandés commencent à être fournis dans un délai d'une semaine, quel que soit le lieu. 100% des demandes de participation au programme de protection font l'objet d'une évaluation initiale et il y est répondu dans les 48 heures. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de services mis en route dans un délai d'une semaine divisé par leur nombre total. Nombre de demandes auxquelles il est donné suite dans un délai de 48 heures divisé par leur nombre total. 	<ul style="list-style-type: none"> 0 % 100%

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un système pour traiter l'ensemble des risques en matière de sécurité⁵, en s'efforçant d'assurer à tous les participants une sécurité maximum en conformité avec le Statut de Rome. (OS 2) 	<ul style="list-style-type: none"> Fourniture d'un appui, d'une protection et de services opérationnels et logistiques efficaces et efficaces aux victimes, aux témoins et aux autres personnes exposées, quel que soit le lieu, après évaluation. Au moins 75% des victimes et des témoins qui bénéficient des services de l'Unité les jugent "bons" ou "très bons" dans le formulaire d'évaluation. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'appréciations considérant les services fournis comme "bons" ou "très bon" par rapport au nombre total d'appréciations. 	<ul style="list-style-type: none"> 100%
	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des pratiques suivies au niveau de l'ensemble de la Cour et renforcement des capacités dans les domaines relevant du mandat de l'Unité. Toutes les pratiques opérationnelles standard de la Cour concernant les victimes et les témoins comportent des dispositions visant à assurer leur sécurité et leur bien-être. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de pratiques standard tenant compte des préoccupations des victimes et des témoins divisé par leur nombre total. 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de données disponibles.
<ul style="list-style-type: none"> Concevoir des politiques pour appliquer les normes de qualité spécifiées dans le Statut et le Règlement de procédure et de preuve à l'égard de toutes les personnes intervenant dans les procédures ou concernées à d'autres titres par les activités de la Cour, d'une manière qui soit respectueuse de la diversité. (OS 3) 	<ul style="list-style-type: none"> Des mesures sont prises pour apaiser les craintes des témoins et éviter qu'ils ne soient victimisés pour avoir comparu devant la Cour. Aucun témoin n'est blessé ou assassiné faute d'une protection suffisante. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de témoins blessés ou assassinés faute d'une protection adéquate divisé par le nombre de témoins contactés. 	<ul style="list-style-type: none"> 100% (aucun témoin n'a été assassiné faute d'une protection suffisante).

⁵ Il y a lieu de noter que cet objectif a été interprété par l'Unité à la lumière des considérations suivantes: les activités de la Cour sont inévitablement risquées et sont menées sous différentes contraintes, dont l'une des principales est l'insécurité qui prévaut dans ses secteurs d'opérations, indépendamment du fait que la Cour n'a pas de forces de police ni de forces militaires qui lui soient propres. Il subsistera donc toujours un certain risque. La Cour peut néanmoins mettre en place un système pour minimiser les risques et les ramener à un niveau acceptables en adoptant différentes mesures visant à garantir la sécurité de tous les participants conformément au Statut de Rome.

4. Programme 3400: Section de l'information et de la documentation

a) Sous-programme 3410: Bureau du chef de la Section

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que la Section réalise 80% des objectifs fixés pour 2007. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de 80% des objectifs de la Section. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'objectifs atteints. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les résultats escomptés ont été atteints.
<ul style="list-style-type: none"> • Établir des procédures de prise de décisions bien rodées au sein des organes et entre organes et les clarifier, à partir d'une compréhension approfondie du rôle de chaque organe. (OS 10) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de procédures de prise de décisions clairement définies en matière de sensibilisation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il est créé une unité de la sensibilisation au sein de la Section. Les politiques et procédures applicables aux activités de sensibilisation sont convenues entre les différents organes et sont appliquées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une Unité de la sensibilisation a été créée. Des procédures ont été convenues entre les différents organes et sont appliquées par l'entremise du Groupe de travail sur les relations extérieures.

b) Sous-programme 3420: Bibliothèque et centre de documentation

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Mener des enquêtes sur six affaires et conduire un procès, sous réserve de l'obtention de la coopération externe nécessaire. (OS 1) 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les services de la Cour ont accès aux informations juridiques pertinentes et il leur est fourni des services efficaces et rapides pour faciliter les recherches. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'utilisateurs des services de bibliothèque, pourcentage de demandes non satisfaites. 	<ul style="list-style-type: none"> • 378 usagers enregistrés de la bibliothèque. • 15% des demandes ne sont pas satisfaites.
<ul style="list-style-type: none"> • Devenir une cour électronique garantissant un degré de sécurité élevé de l'information. (OS 20) 	<ul style="list-style-type: none"> • 80% des services sont demandés et fournis sous forme électronique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de services fournis par rapport aux services demandés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les services sont demandés et fournis sous forme électronique: <ul style="list-style-type: none"> - Catalogue en ligne - Pages Intranet - Bibliothèque numérique • Les services sont demandés sous forme électronique et non électronique et 80% des services sont fournis sous forme électronique: <ul style="list-style-type: none"> - Prêts interbibliothèques - Circulation des documents prêtés • Les services sont demandés sous forme électronique et non électronique et sont fournis à la fois sous forme électronique (75%) et non électronique: <ul style="list-style-type: none"> - Service de références

c) Sous-programme 3430: Unité de l'information

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
<ul style="list-style-type: none"> Mener des enquêtes sur six affaires et conduire un procès, sous réserve de l'obtention de la coopération externe nécessaire. (OS 1) 	<ul style="list-style-type: none"> Procédures publiques et accessibles. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes venant assister aux audiences au siège de la Cour et aux transmissions des audiences organisées sur le terrain. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de visiteurs à la Cour. 4 018
<ul style="list-style-type: none"> Maintenir un niveau de connaissance et de compréhension de la Cour correspondant au degré d'avancement de ses activités au sein des communautés concernées. (OS 6) 	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'activités d'information et de sensibilisation concernant les situations dont la Cour est saisie. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'activités d'information et de sensibilisation menées par la Cour et ses partenaires. Nombre de participants. 	<ul style="list-style-type: none"> 125 activités d'information et de sensibilisation ayant atteint directement 15 000 personnes. Les programmes interactifs diffusés à la radio ont atteint un public estimé à 24,5 millions de personnes en République démocratique du Congo et en Ouganda. 58 communiqués de presse; 318 spots à la télévision; 17 réunions d'information des médias; près de 72 000 publications de la CPI ont été diffusées.
<ul style="list-style-type: none"> Susciter constamment un appui en faveur de la Cour grâce à un renforcement de la communication et de la compréhension mutuelle avec les parties prenantes, en soulignant le rôle et l'indépendance de l'Organisation. (OS 8) 	<ul style="list-style-type: none"> Faire mieux connaître la Cour. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'utilisateurs du site web, nombre de mentions dans la presse internationale. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre moyen d'utilisateurs du site web en 2007: 1 812 086 (augmentation de 32% par rapport à 2006) Nombre d'interviews données aux médias: 160

5. Programme 3500: Division de l'aide aux victimes et des conseils

a) Sous-programme 3510: Bureau du chef de la Division

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un ensemble de programmes en vue de parvenir à un niveau optimal de qualité de la manière la plus efficiente possible. (OS 12) 	<ul style="list-style-type: none"> Fourniture d'un appui administratif adéquat aux participants pour leur permettre de prendre effectivement part aux procédures. Élimination de la possibilité d'un traitement inapproprié des demandes présentées par les participants. Élimination des éléments affectant l'efficacité du Programme d'aide judiciaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plaintes de manque d'efficacité dans le traitement des demandes divisé par le nombre de demandes traitées. Élimination des risques de manque d'efficacité dans le Programme d'aide judiciaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Il n'a pas été reçu de plaintes. La Division a entrepris de revoir le système d'aide judiciaire pour améliorer son efficacité. Le nouveau système a été appuyé par le CBF

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir des politiques pour appliquer les normes de qualité spécifiées dans le Statut et le Règlement de procédure et de preuve à l'égard de toutes les personnes intervenant dans les procédures ou concernées à d'autres titres par les activités de la Cour, d'une manière qui soit respectueuse de la diversité. (OS 3) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de politiques et de systèmes de traitement des demandes des victimes et des inculpés ou suspects. 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion des politiques et des systèmes mis en œuvre divisé par le nombre prévu. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les systèmes prévus ont été mis en place, à l'exception d'un seul, et ce pour des raisons indépendantes de la volonté de la Division.
	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de politiques et de systèmes concernant la fourniture d'une aide judiciaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'abus non résolus du système d'aide judiciaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il n'y a pas eu d'allégations d'abus du système d'aide judiciaire.
<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser 90% des objectifs des sections de la Division. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de 90% ou plus des objectifs de la Division. 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion des objectifs atteints par les sections divisé par le nombre total d'objectifs. 	<ul style="list-style-type: none"> • 88%

b) Sous-programme 3520: Section d'appui à la défense

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir des politiques pour appliquer les normes de qualité spécifiées dans le Statut et le Règlement de procédure et de preuve à l'égard de toutes les personnes intervenant dans les procédures ou concernées à d'autres titres par les activités de la Cour, d'une manière qui soit respectueuse de la diversité. (OS 3) 	<ul style="list-style-type: none"> • Application de critères transparents et cohérents à la fourniture d'un appui administratif aux accusés, aux suspects et aux équipes chargées de les défendre ainsi qu'aux personnes concernées à un autre titre par les activités de la Cour. • Élimination du manque d'efficacité dans le traitement des demandes présentées par les accusés, les suspects et les équipes de la défense ainsi que par les personnes concernées à un autre titre par les activités de la Cour. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de parties prenantes interrogées qui considèrent que le travail de la Section a un impact positif sur le Cour, divisé par le nombre de personnes interrogées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il n'a pas été réalisé d'enquête en bonne et due forme, la Section manquant de personnel.
	<ul style="list-style-type: none"> • Traitement méthodique des demandes émanant des accusés, suspects ou autres personnes concernées par les activités de la Cour: <ul style="list-style-type: none"> - accusé de réception de 90% des demandes dans les 7 jours suivant leur réception; - suite donnée à 90% des demandes dans le mois suivant l'accusé de réception. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de demandes donnant lieu à un accusé de réception dans les 7 jours divisé par le nombre de demandes reçues. • Nombre de demandes auxquelles il a été donné suite dans le mois divisé par le nombre de demandes reçues. 	<ul style="list-style-type: none"> • 98 % • 92 %
<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir un niveau de connaissance et de compréhension de la Cour correspondant au degré d'avancement de ses activités au sein des communautés concernées. (OS 6) 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de personnes qualifiées figurant sur les listes administrées par la Section et augmentation de 25% du nombre de personnes admises en provenance des territoires affectés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes admises sur les listes des territoires affectés en 2007 par rapport à 2006. 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de 38 %

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de l'équilibre entre les sexes dans les listes administrées par la Section et augmentation de 25% du nombre de femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de femmes figurant sur les listes en 2007 par rapport à 2006. 	<ul style="list-style-type: none"> 17,2 % au 31 décembre 2006. 19,91% au 31 décembre 2007.
	<ul style="list-style-type: none"> Organisation d'au moins un séminaire de formation et d'information pour 25 personnes dans les territoires affectés dans le contexte de chaque situation. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de séminaires organisés divisé par 4. Information en retour obtenue des bénéficiaires. 	<ul style="list-style-type: none"> 2 séminaires ont été organisés en RDC (Kinshasa et Lubumbashi) en coopération avec la Fondation Konrad Adenauer et le Barreau pénal international.
	<ul style="list-style-type: none"> Coopération accrue des professions juridiques et des ONG. Organisation d'une enquête pour obtenir une information en retour des bénéficiaires d'un soutien. 	<ul style="list-style-type: none"> Coopération reçue en 2007 par rapport à 2006. Nombre d'appréciations positives divisé par le nombre de prestations reçues. 	<ul style="list-style-type: none"> 178 participants au séminaire. 7 associations ont pris part à la discussion des modifications du système d'aide judiciaire et 5 ont présenté des observations écrites.
<ul style="list-style-type: none"> Exceller pour atteindre les résultats souhaités avec des ressources minimales au moyen de structures et de procédures rationnelles tout en maintenant la flexibilité requise et en engageant sa responsabilité et en faisant appel à du personnel dûment qualifié et motivé dans un environnement à visage humain et une culture non bureaucratique. (BS 3) 	<ul style="list-style-type: none"> Finalisation du projet de système de contrôle de l'aide judiciaire. Finalisation de l'Extranet pour les conseils. Réalisation d'une enquête en vue d'obtenir une information en retour. 	<ul style="list-style-type: none"> Application et utilisation efficaces du système. Absence d'abus de l'aide judiciaire. Nombre d'appréciations positives divisé par le nombre de prestations reçues. 	<ul style="list-style-type: none"> Le système de contrôle de l'aide judiciaire n'a pas été finalisé pour des raisons indépendantes de la volonté de la Section. Il n'y a pas d'allégations d'abus de l'aide judiciaire. L'Extranet pour les conseils est pleinement opérationnel.

c) Sous-programme 3530: Section de la participation et de l'indemnisation des victimes

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
<ul style="list-style-type: none"> Maintenir un niveau de connaissance et de compréhension de la Cour correspondant au degré d'avancement de ses activités au sein des communautés concernées. (OS 6) 	<ul style="list-style-type: none"> Information des victimes des communautés affectées en ce qui concerne leurs droits en matière de participation et de réparations et l'exercice de ces droits grâce à des programmes efficaces parvenant jusqu'aux communautés affectées et expliquant clairement les formalités de demandes et les critères applicables afin de réduire le nombre de demandes incomplètes et de demandes émanant de victimes ne remplissant pas les conditions requises. Identification d'au moins un intermédiaire dans chaque région où se trouvent des victimes affectées par une situation ou une affaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'intermédiaires identifiés et contactés divisé par 4. Nombre de demandes présentées sur les formulaires standard divisé par le nombre de demandes reçues. Nombre de demandes de victimes présentées à la Chambre compétente dans les 10 jours divisé par le nombre de demandes reçues. Nombre de demandes de victimes divisé par le nombre de demandes reçues. 	<ul style="list-style-type: none"> Environ 27 intermédiaires se sont employés activement à aider les victimes dans le cadre de 3 situations (il n'a pas été identifié ou contacté d'intermédiaires en République centrafricaine en 2007) 96,7% des demandeurs ont utilisé les formulaires standard. 10% des demandes de victimes ont été rejetées.

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation des formulaires standard de demandes par 75% au moins des victimes. Présentation à la Chambre compétente, dans les 10 jours de leur réception, de 75% au moins des demandes des victimes. Présentation de demandes par 50% au maximum des victimes. 		
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un ensemble de programmes en vue de parvenir à un niveau optimal de qualité de la manière la plus efficiente possible. (OS 12) 	<ul style="list-style-type: none"> Système permettant de traiter les demandes des victimes (enregistrement, accusé de réception dans la base de données et présentation de rapports à la Chambre compétente). Accusé de réception dans les 7 jours de 90% au moins des demandes des victimes. Présentation à la Chambre pertinente dans le mois de la réception d'une demande de participation dans 90% des cas au moins. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de demandes donnant lieu à un accusé de réception dans les 7 jours divisé par le nombre de demandes reçues. Nombre de rapports présentés à la Chambre compétente dans un délai d'un mois divisé par le nombre de rapports reçus. 	<ul style="list-style-type: none"> Il a été accusé réception de 77% des demandes. Lorsque le demandeur n'est pas représenté par un conseil et qu'il faut lui répondre directement, le processus est beaucoup plus long que le délai de 7 jours en raison des conditions qui prévalent sur le terrain. Les rapports concernant les demandes n'ont pas été présentés à la Chambre pertinente dans un délai d'un mois car il est apparu qu'il faut invariablement plus de temps pour solliciter et obtenir un complément d'information et de documentation des demandeurs.
	<ul style="list-style-type: none"> Système permettant d'aider les victimes à obtenir des services d'un conseil, y compris une aide judiciaire. Réponse dans les 7 jours à toutes les demandes d'aide à la sélection de conseils. Réponse dans le mois suivant à toutes les demandes d'aide judiciaire aux frais de la Cour. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de demandes auxquelles il a été donné suite dans les 7 jours divisé par le nombre de demandes reçues. Nombre de demandes d'aide judiciaire aux frais de la Cour auxquelles il a été donné suite dans un délai d'un mois divisé par le nombre de demandes reçues. 	<ul style="list-style-type: none"> En RDC, au stade de la situation, il a automatiquement été fait appel au Bureau du Conseil public pour la défense pour représenter les demandeurs qui n'étaient pas assistés par un conseil avant que la Chambre ne prenne une décision. Ce Bureau a également été désigné par la Deuxième Chambre préliminaire pour aider les demandeurs en Ouganda. S'agissant des victimes dont le statut a été déterminé, il s'est avéré qu'en raison des difficultés rencontrées sur le terrain, il a fallu plus de temps que prévu pour aider les victimes à se faire représenter par un conseil. Il a été répondu dans le mois suivant à toutes les demandes d'aide judiciaire aux frais de la Cour.

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir des politiques pour appliquer les normes de qualité spécifiées dans le Statut et le Règlement de procédure et de preuve à l'égard de toutes les personnes intervenant dans les procédures ou concernées à d'autres titres par les activités de la Cour, d'une manière qui soit respectueuse de la diversité. (OS 3) 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de politiques concernant les relations avec les victimes, en particulier celles qui ont des besoins particuliers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des politiques concernant les rapports avec les victimes de violences sexuelles, les enfants, les personnes âgées et les handicapés ont été adoptées et sont opérationnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il a été élaboré des directives concernant les contacts avec les victimes ainsi que des procédures opératoires standard sur la suite à donner aux demandes sur le terrain et au siège de la Cour.

d) Sous-programme 3540: Bureau du Conseil public pour la défense

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Mener des enquêtes sur six affaires et conduire un procès, sous réserve de l'obtention de la coopération externe nécessaire. (OS 1) • Concevoir des politiques pour appliquer les normes de qualité spécifiées dans le Statut et le Règlement de procédure et de preuve à l'égard de toutes les personnes intervenant dans les procédures ou concernées à d'autres titres par les activités de la Cour, d'une manière qui soit respectueuse de la diversité. (OS 3) 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Bureau a élaboré des critères transparents pour la fourniture d'un appui juridique aux équipes de la défense. • Les fonctions essentielles du Bureau ne sont pas affectées par des conflits d'intérêts potentiels. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de conflits d'intérêts potentiels. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne disposant que de ressources limitées, le Bureau a éprouvé des difficultés à fournir le même niveau d'assistance aux différentes équipes de la défense. Pour éviter des conflits de délais et de ressources, il a établi un ordre de la priorité en ce qui concerne le niveau de l'assistance qu'il fournit aux équipes de la défense en appliquant comme critères l'importance générale pour la défense de la question en cause et le niveau des ressources dont disposent les différentes équipes. • En axant ses recherches juridiques sur les demandes d'ordonnance et les motions, le Bureau a évité tout conflit quant à la substance de l'aide qu'il fournit aux différentes équipes de la défense.
	<ul style="list-style-type: none"> • Le Bureau répond dans les 7 jours à 90% au moins de toutes les demandes émanant des diverses équipes de la défense. 	<ul style="list-style-type: none"> • Demandes des équipes de la défense auxquelles il est répondu dans les 7 jours divisées par le nombre total de demandes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Bureau a accusé réception de toutes les demandes émanant des équipes de la défense dans un délai de 7 jours.
	<ul style="list-style-type: none"> • Il est donné suite à 90% des demandes selon les modalités convenues (pour ce qui est du fond et des délais). 	<ul style="list-style-type: none"> • Demandes dont il est accusé réception dans les 7 jours divisées par le nombre total de demandes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Compte tenu de ses ressources limitées, des délais concurrents dans lesquels il devait être donné suite aux demandes émanant des différentes équipes de la défense et des conflits de délais concernant les motions devant être présentées par le Bureau, celui-ci n'a pas pu répondre à toutes les demandes d'assistance dans le délai prévu. Cette impossibilité a été immédiatement

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
			<p>communiquée aux équipes ayant présenté des demandes et soit il a été négocié une prolongation du délai, soit l'équipe intéressée est convenue de mener à bien elle-même les recherches.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il a été donné suite à 50% des demandes dans le délai demandé et plus de 90% dans le délai convenu, et 20% des demandes ont été retirées.
	<ul style="list-style-type: none"> • Tout l'appui offert est jugé satisfaisant et il n'a été présenté aucune plainte justifiée concernant les mesures prises par le Bureau pour le compte des équipes de la défense. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réclamations justifiées concernant les mesures prises par le Bureau pour le compte des équipes de la défense divisé par le nombre total de réclamations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il n'a été reçu aucune réclamation, le Bureau ayant fait clairement savoir aux équipes de la défense et aux conseils ad hoc qu'il ne disposait que de capacités limitées.
<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir un niveau de connaissance et de compréhension de la Cour correspondant au degré d'avancement de ses activités au sein des communautés concernées. (OS 6) 	<ul style="list-style-type: none"> • Avec l'assentiment des parties prenantes, le Bureau participe, pour représenter les intérêts de la défense, à toutes les réunions internes et aux processus de prise de décisions pertinents de manière impartiale et équilibrée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'équipes de la défense et de défenseurs consultés à l'avance sur les questions fondamentales divisé par le nombre d'équipes et de défenseurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Bureau a activement consulté les équipes de la défense sur toutes les questions clés affectant leurs intérêts, par exemple les politiques en matière d'aide judiciaire et les questions informatiques. • Il y a lieu de noter toutefois que la possibilité pour le Bureau de représenter pleinement ces intérêts dépend directement de la participation des parties prenantes de la CPI, y compris le Bureau, à tous les groupes de travail et à toutes les discussions pertinentes.
	<ul style="list-style-type: none"> • Susciter une connaissance et une compréhension accrues des droits de la défense et du principe de l'égalité des armes aussi bien au niveau de la Cour qu'entre les tierces parties intéressées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de documents juridiques et explicatifs à jour diffusés aux parties prenantes intéressées par rapport à 2006. 	<ul style="list-style-type: none"> • Comme le Bureau a été désigné conseil ad hoc des 125 victimes ayant présenté une demande dans le contexte des situations en RDC et au Soudan, il n'a pas eu de ressources suffisantes pour pouvoir préparer des textes concernant la défense pour toutes les parties prenantes intéressées.

e) Sous-programme 3550: Bureau du Conseil public pour les victimes

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir des politiques pour appliquer les normes de qualité spécifiées dans le Statut et le Règlement de procédure et de preuve à l'égard de toutes les personnes intervenant dans les procédures ou concernées à d'autres titres par les activités de la Cour, d'une manière qui soit respectueuse de la diversité. (OS 3) • Maintenir un niveau de connaissance et de compréhension de la Cour correspondant au degré d'avancement de ses activités au sein des communautés concernées. (OS 6) • Concevoir et utiliser une structure destinée à garantir la publicité de toutes les procédures auprès de l'opinion à l'échelle locale et internationale. (OS 9) 	<ul style="list-style-type: none"> • Représenter des victimes ou groupes de victimes dans les procédures devant la Cour. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de représentations par situation/affaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il a été représenté 81 victimes dans la situation en RDC/l'affaire Lubanga. • Il a été représenté 49 victimes dans la situation en Ouganda/l'affaire Kony. • Il a été représenté 23 victimes dans la situation au Darfour.
	<ul style="list-style-type: none"> • Représenter les intérêts généraux des victimes lorsqu'une Chambre est appelée à prendre une décision au moyen d'avis, de recherches, de motions, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Avis, recherches, motions présentées devant la Chambre conformément à ses décisions. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il a été soumis 32 motions aux Chambres. • Le Bureau a participé à toutes les conférences de mise en l'état (9 audiences en 2007) tenues en prévision du procès contre M. Lubanga.
	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer la documentation pouvant être utile aux équipes de juristes représentant les victimes, par exemple des rapports sur le droit applicable, des rapports d'information sur les situations renvoyées à la Cour, des rapports sur des questions de procédure, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de documents établis et communiqués aux équipes de représentants des victimes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il a été fourni 85 avis dans la situation en RDC/l'affaire Lubanga. • Il a été fourni 15 avis dans la situation au Darfour. • Il a été mené 22 recherches et études sur les questions de caractère général liées à la participation des victimes à la procédure. • Il a été soumis 12 projets de motions aux Chambres dans l'affaire Lubanga. • Il a été soumis 4 projets de motions aux Chambres dans la situation au Darfour.
	<ul style="list-style-type: none"> • Coopérer avec les équipes de juristes représentant les victimes selon les modalités convenues, notamment en comparaisant devant la Chambre dans le contexte de questions spécifiques ou en réalisant des tâches déterminées, et fournir une assistance sur le terrain. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de demandes d'assistance présentées par des équipes représentant les victimes. • Absence de réclamations justifiées touchant les mesures prises par le Bureau au nom des équipes de représentants des victimes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il a été reçu 97 demandes d'assistance dans la situation en RDC/l'affaire Lubanga. • Il a été reçu 19 demandes d'assistance dans la situation au Darfour. • Le Bureau a reçu 5 mandats de représentation dans l'affaire Lubanga. • Il n'a pas été reçu de réclamations.

6. Programme 3600: Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
<ul style="list-style-type: none"> Fournir l'assistance nécessaire pour assurer le bon fonctionnement du Conseil de direction dans l'accomplissement de ses tâches (résolution ICC-ASP/3/Res. L7, paragraphe 1). 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de procédures administratives pour permettre au Fonds de s'acquitter de ses fonctions essentielles. 	<ul style="list-style-type: none"> Approbation par le Conseil de direction des procédures administratives concernant l'accomplissement des fonctions essentielles du Fonds. 	<ul style="list-style-type: none"> Le Conseil de direction a approuvé en 2007 un cadre de programmation et un cadre financier qui définissent la nature des activités que le Fonds doit entreprendre ou appuyer, le type de partenariat qu'il s'emploiera à créer et ses procédures d'administration.
<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités de mobilisation de contributions volontaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre comme prévu du plan d'action visant à accroître le nombre de contributions. 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de 15% du nombre d'États et d'autres acteurs versant des contributions. 	<ul style="list-style-type: none"> Pendant le dernier trimestre de 2007, le Fonds a recruté un administrateur de programmes hors classe chargé d'élaborer une stratégie de mobilisation de ressources. Une augmentation notable des ressources mobilisées est prévue pour 2008/2009.

D. Grand Programme IV: Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
<ul style="list-style-type: none"> Organiser des conférences dans des conditions appropriées: organiser la reprise de la cinquième session de l'Assemblée à New York; pendant trois jours;⁶ ainsi que deux sessions du Comité du budget et des finances à La Haye. En outre, le Secrétariat assure le service des réunions d'un certain nombre d'organes subsidiaires de l'Assemblée, notamment du Groupe de travail spécial sur le crime d'agression. 	<ul style="list-style-type: none"> Les conférences sont tenues comme prévu. 	<ul style="list-style-type: none"> Les réunions se déroulent de façon méthodique, s'achèvent à l'heure prévue et adoptent des rapports. Tous les points de l'ordre du jour sont examinés. Un appui technique et logistique est fourni aux participants pour faciliter leur participation aux réunions, notamment en ce qui concerne l'inscription, la distribution de la documentation et les services linguistiques. Les participants aux sessions sont satisfaits des arrangements et de l'information qui leur est donnée. 	<ul style="list-style-type: none"> Les réunions se sont déroulées sans difficultés et pendant la durée allouée. Tous les rapports ont été adoptés. Tous les points de l'ordre du jour ont été examinés lors des réunions. Un appui technique et logistique a été fourni aux participants aux réunions de l'Assemblée et de ses organes subsidiaires. Les participants ont été satisfaits des arrangements et des informations fournies. Le recours au Fonds d'affectation spéciale a permis de financer la participation de cinq représentants de pays au nombre des pays les moins avancés et des autres États en développement à la reprise de la cinquième session de l'Assemblée, à New York, et de 14 représentants à la sixième session de l'Assemblée, également tenue à New York.

⁶ Au paragraphe 53 du dispositif de sa résolution ICC-ASP/4/Res.4, l'Assemblée a décidé, entre autres, de tenir sa sixième session comme suit: au moins 11 jours en 2007 à New York ... y compris au moins trois jours consacrés exclusivement au Groupe de travail spécial sur le crime d'agression. Lors de l'élaboration du budget-programme qui a été approuvé pour 2007, il n'avait pas encore été déterminé si la sixième session consisterait en a) 11 jours consécutifs de réunions à New York, ou b) un segment de trois jours puis un segment de huit jours. C'est ce qui explique les références figurant ci-dessous au segment de trois jours et au segment de huit jours de la sixième session.

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
<ul style="list-style-type: none"> Permettre à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires de s'acquitter plus efficacement de leurs mandats en assurant des services et une aide de qualité: organiser et coordonner les services de conférence; préparer, coordonner, faire traduire, diffuser et présenter les documents; superviser la conformité des divers organes de la Cour avec les règlements régissant l'établissement et la présentation en temps opportun des documents; recenser et acquérir les ressources additionnelles permettant au Secrétariat de s'acquitter de son mandat de manière efficace et économique; veiller à ce que les États Parties disposent de services de conférence et de documentation, conformément au Statut. 	<ul style="list-style-type: none"> Les documents officiels, de qualité, sont édités et traduits avant d'être présentés au traitement, à l'impression et à la diffusion en temps opportun. 	<ul style="list-style-type: none"> Les États sont satisfaits de la qualité des services de conférence fournis ainsi que de l'édition, de la traduction et de la diffusion en temps opportun des documents dans les six langues officielles. Les États reçoivent l'assistance dont ils ont besoin, en particulier en ce qui concerne la communication des informations et de la documentation relatives à l'Assemblée et à la Cour. 	<ul style="list-style-type: none"> Les États se sont dits satisfaits des services de conférence de haute qualité qui ont été fournis pour les réunions de l'Assemblée et de ses organes subsidiaires et de la réception des documents officiels édités, traduits et publiés dans toutes les langues officielles. Les États ont reçu des informations et des documents concernant les activités de l'Assemblée et de la Cour dès qu'ils les ont demandés ou dès que le Secrétariat en a disposé.
<ul style="list-style-type: none"> Effectuer des recherches et des analyses sur l'application et l'interprétation des dispositions du Statut dans ses relations avec l'Assemblée et ses organes subsidiaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Des avis juridiques de qualité sont communiqués à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Des services juridiques techniques sont fournis aux États, en particulier sous forme de documentation, pour faciliter et appuyer leur travail. Les membres de l'Assemblée et des organes intéressés sont satisfaits des sessions. 	<ul style="list-style-type: none"> Des avis juridiques de haute qualité ont été fournis à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires et les États en ont tenu compte dans leurs délibérations et les décisions qu'ils ont prises. Les États ont été satisfaits de la substance et de la pertinence des services juridiques fournis par le Secrétariat.
<ul style="list-style-type: none"> Permettre une diffusion efficace de la documentation et de l'information aux États Parties et aux autres organisations intéressées, notamment par Internet. 	<ul style="list-style-type: none"> Permettre une diffusion efficace de la documentation et de l'information aux États Parties, notamment par Internet. 	<ul style="list-style-type: none"> Le site web et les extranets de l'Assemblée et du Comité sont utilisés fréquemment. L'on peut avoir accès sans tarder à l'information et à la documentation. Le Secrétariat utilise régulièrement la base de données pour faciliter les communications avec les États. 	<ul style="list-style-type: none"> Les États et les membres des organes subsidiaires de l'Assemblée ont utilisé fréquemment le site web de l'Assemblée et l'extranet du Comité pour faire des recherches et recevoir des informations récentes intéressant l'Assemblée. Le Secrétariat a mis à jour régulièrement le site web de l'Assemblée et les États ont pu avoir accès aux informations qui y sont affichées par l'Internet et l'extranet. Le Secrétariat a diffusé périodiquement, par courrier et/ou par courriel, des informations et des documents à jour.

E. Grand Programme V: Investissement dans les locaux de la Cour

1. Programme 5100: Locaux provisoires

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
Assurer un niveau maximum de sécurité, de sûreté et de bien-être pour tout le personnel, comme le veut le Statut de Rome. (OS 15)	<ul style="list-style-type: none"> Application du principe de l'unicité de la Cour: 100% du personnel se trouve à proximité du siège de l'Arc. 	<ul style="list-style-type: none"> Proportion du personnel se trouvant à plus d'un kilomètre de distance du siège 	<ul style="list-style-type: none"> Au début de 2007, 110 membres du personnel travaillaient dans le bâtiment de la Hoftoren à Den Haag Centraal (soit environ 20% des effectifs). Cette situation n'a pas été idéale en raison de l'éloignement de l'Arc. Toutefois, la navette fournie par le Ministère des affaires étrangères et l'aménagement des horaires par les membres du personnel ont aidé à faciliter la situation. Il n'y avait pas d'autres locaux temporaires appropriés avant la fin de 2007
	<ul style="list-style-type: none"> 100% du personnel travaille dans des bureaux conformes aux pratiques standard des organisations internationales. 	<ul style="list-style-type: none"> Proportion du personnel travaillant dans des conditions correspondant aux normes internationales 	<ul style="list-style-type: none"> Faute de locaux, l'espace dans le bâtiment de l'Arc et à la Hoftoren est optimisé et il n'est pas toujours possible de ménager autant d'espace par personne que cela serait souhaitable.
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un ensemble de programmes en vue de parvenir à un niveau optimal de qualité de la manière la plus efficiente possible. (OS 12) 	<ul style="list-style-type: none"> 95% des nouveaux locaux nécessaires sont obtenus dans les délais et conformément aux budgets convenus. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de locaux fournis divisé par le nombre total de demandes. 	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les demandes de locaux ont été satisfaites, mais la qualité ne correspond pas toujours à celle qui est demandée.

2. Programme 5200: Locaux permanents

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Réalisations</i>
<ul style="list-style-type: none"> Formuler des options correspondantes à différents emplacements géographiques pour les ressources et les activités de la Cour, notamment les besoins concernant les locaux permanents. (OS 5) 	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'au moins 85% des objectifs définis dans le Plan du projet pour 2007 (le Plan doit être développé conformément aux décisions adoptées par l'Assemblée). 	<ul style="list-style-type: none"> Proportion des objectifs effectivement atteints. 	<ul style="list-style-type: none"> S.O.

Liste des sigles utilisés dans le présent document

CBF	Comité du budget et des finances
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CPI	Cour pénale internationale
DSS	Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
MORSS	Normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile
MOSS	Normes minimales de sécurité opérationnelle
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
RDC	République démocratique du Congo
TAOIT	Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail
TIC	Technologies de l'information et des communications
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UPC	Union des patriotes congolais (République démocratique du Congo)